



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

LA NORMALISATION AU SERVICE DE L'INNOVATION

SOMMAIRE DU PLAN D'ENTREPRISE 2017-2018 À 2021-2022

SOMMAIRE DU BUDGET D'EXPLOITATION 2017-2018

SOMMAIRE DU BUDGET D'IMMOBILISATIONS 2017-2018



Canada 

LA NORMALISATION AU SERVICE DE L'INNOVATION

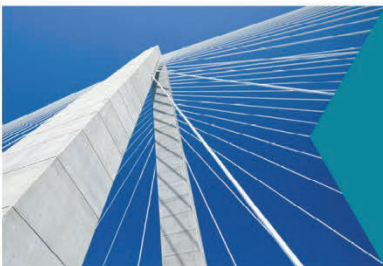
NOTRE MANDAT

Encourager une normalisation efficace et efficiente au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.



NOTRE MISSION

Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être collectif de sa population.



NOTRE VISION

Être un chef de file mondial apportant prospérité et bien-être au Canada par des solutions de normalisation novatrices.



POUR NOUS JOINDRE

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600 Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone : +1 613 238 3222 Télécopieur : +1 613 569 7808
www.ccn.ca

Édition bilingue imprimée
No de cat. lu81-2/1
ISSN 2369-7199

Édition française en format PDF
No de cat. lu81-2/1F-PDF
ISSN 2369-7229

Imprimé au Canada sur du papier recyclé et recyclable

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	1
CONTEXTE OPÉRATIONNEL	7
PRIORITÉS STRATÉGIQUES.....	13
Innovation.....	14
Leadership canadien – à l'échelle nationale, régionale et internationale	17
Valeur pour le Canada.....	21
Indicateurs de rendement	26
GESTION DU RISQUE	32
4.1 Gestion du risque.....	32
4.2 Rendement et risque.....	33
PLAN FINANCIER	36
5.1 Aperçu.....	36
5.2 Prévisions d'exploitation pour 2016-2017 vs résultats réels de 2015-2016	37
5.3 Prévisions d'exploitation pour 2016-2017 vs budget de 2016-2017	38
5.4 Prévisions pour 2016-2017 par rapport au Plan d'entreprise de 2017-2018.....	39
5.5 Prévisions des dépenses en immobilisations pour 2016-2017	39
5.6 Budget d'immobilisations de 2017-2018 et plan quinquennal des dépenses en immobilisations.....	40
PROFIL DE LA SOCIÉTÉ.....	45
6.1 Mandat.....	45
6.2 Structure du Conseil du CCN.....	46
6.3 Personnel et activités	49
LEXIQUE.....	52



1. Sommaire

Nous évoluons dans un monde en constante et rapide évolution. Les nouvelles technologies modifient notre façon de penser, de travailler et de jouer. Aujourd'hui, nous pouvons payer un café à l'aide de notre téléphone intelligent, stationner automatiquement notre voiture simplement en appuyant sur un bouton et même recevoir une greffe vitale d'un organe fabriqué à partir de nos propres cellules souches. Ces technologies offrent aux Canadiens, ainsi qu'aux personnes du monde entier, de nouvelles perspectives, un choix plus vaste et davantage de confort. Or, ce sont les normes qui alimentent les forces motrices qui sous-tendent ces innovations.

Les normes agissent comme un catalyseur de l'innovation, car elles établissent un langage commun pour les nouveaux concepts et les nouvelles technologies. Que ce soit dans les domaines de la médecine régénérative, des nanotechnologies ou des systèmes de management, les normes créent les conditions permettant à l'innovation de germer et de mûrir. En outre, elles aident les entreprises à commercialiser leurs produits plus rapidement en offrant un cadre pour élaborer des brevets et éliminer les obstacles inutiles au commerce.

En tant que chef du réseau de normalisation du Canada, le Conseil canadien des normes (CCN) se fait un devoir de fournir des solutions de normalisation de pointe qui non seulement préservent la santé et la sécurité de la population canadienne, mais aussi stimulent et soutiennent l'innovation, facteur essentiel si le pays veut se doter d'un avantage concurrentiel et garantir sa prospérité économique à long terme.

Au cours de l'année à venir, l'organisme poursuivra sur sa lancée en menant un programme ambitieux et dynamique voué à faire progresser le réseau de normalisation du Canada, et, par conséquent, à créer des perspectives nouvelles et intéressantes pour le pays. Le CCN continuera à mettre tout en œuvre pour atteindre son objectif consistant à avoir « une seule norme, un seul essai — reconnus partout » de façon à aider les entreprises canadiennes à devenir plus concurrentielles et à rendre les produits et services plus abordables pour les consommateurs du pays.

Pour réaliser ces objectifs ambitieux, le CCN se concentrera sur les trois priorités stratégiques suivantes :

- Innovation
- Leadership canadien – à l'échelle nationale, régionale et internationale
- Valeur pour le Canada

L'organisme est convaincu de détenir le dynamisme, les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la réalisation de ces priorités et à la création du réseau de normalisation solide, flexible et efficace qu'il envisage pour l'avenir, un réseau qui va encore plus loin pour servir au mieux les Canadiens et protéger leurs intérêts.

INNOVATION

Quelque 80 % des échanges commerciaux à l'échelle planétaire sont touchés par les normes. Autrement dit, les pays, les secteurs d'activités et les entreprises peuvent acquérir un avantage sur la concurrence s'ils sont les premiers à contribuer à l'élaboration de normes internationales pour leurs technologies novatrices. En fait, l'innovation est ce qui permet à de nombreuses entreprises de dépasser leurs homologues, ce qui fait évoluer les industries et alimente les économies. Par conséquent, s'il veut saisir les occasions de croissance qui se présentent, le Canada doit prendre les devants en élaborant des solutions de normalisation qui faciliteront la commercialisation de technologies novatrices d'origine canadienne.

Le CCN poursuivra ses efforts visant à intégrer la normalisation plus tôt dans l'écosystème canadien de l'innovation en mobilisant les innovateurs dans les secteurs les plus prometteurs pour le pays sur le plan économique. Pour ce faire, l'organisme encourage les intervenants à utiliser les normes comme un outil stratégique pour établir les politiques sur les marchés internationaux et élaborer les futures plateformes technologiques. Le CCN agit pour que la normalisation soit prise en compte tôt lors de la phase d'élaboration d'une nouvelle technologie de sorte que les entreprises canadiennes puissent atteindre la masse critique pour établir de nouvelles normes et accélérer la mise en marché d'une technologie. En outre, il continue de s'employer à favoriser des partenariats essentiels avec le gouvernement, les instituts de recherche, les entreprises et les industries afin de créer des initiatives qui contribueront à propulser des produits et services novateurs canadiens sur le devant de la scène internationale.

En fait, le CCN travaille actuellement à la mise sur pied de trois projets pour faciliter l'élaboration de normes internationales dans des secteurs d'importance stratégique pour le Canada, et, par là même, contribue à façonner les règles des marchés mondiaux à l'avantage du pays. L'un de ces projets vise à normaliser les éléments graphiques des applications d'interface homme-machine (IHM) utilisées dans les centrales électriques; le deuxième établit une méthode normalisée pour mesurer des objets à l'échelle nanométrique par tomographie 3D en microscopie électronique à transmission (MET); le troisième consiste en une norme sur la performance des capteurs marins, qui s'avérera primordiale dans les années à venir pour les scientifiques du domaine des changements climatiques.

Par ailleurs, pour faire en sorte que le Canada occupe une position de premier plan dans le contexte technologique actuel en constante évolution, les activités du CCN concordent avec le Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement du Canada, de façon à contribuer à dégager et à élaborer des solutions de normalisation pour des technologies novatrices dans des secteurs qui sont prioritaires pour le pays et qui présentent un potentiel de croissance et d'exportation élevé. Si le Canada parvient à établir des normes internationales pour les technologies qu'il développe, il assoira sa position de chef de file et obtiendra une longueur d'avance sur la concurrence.

LEADERSHIP CANADIEN – À L'ÉCHELLE NATIONALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Pour garantir la percée des idées, des produits et des services canadiens dans le marché mondial d'aujourd'hui où la concurrence fait rage, le Canada doit absolument occuper une place de leader à la table de la normalisation. C'est pourquoi le CCN continue de s'employer à porter haut et fort la voix du pays sur la scène nationale, régionale et internationale, ainsi que de veiller à disposer des experts les plus qualifiés pour représenter le Canada. Par ailleurs, dans le climat général d'incertitude qui plane actuellement en raison des récents événements qui ont eu lieu un peu partout dans le monde, les normes continuent d'offrir un cadre de stabilité et de certitude.

En tant que représentant du Canada à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et à la Commission électrotechnique internationale (IEC), le CCN cherche des moyens de soutenir et d'accroître l'influence exercée par les chefs de file de l'industrie, les experts techniques, les scientifiques, les décideurs gouvernementaux et les représentants des organismes de réglementation ainsi que les consommateurs du Canada au sein des comités d'intérêt national. L'organisme s'efforce de coordonner et de gérer d'une manière stratégique la participation de ces experts, de même que d'obtenir une aide financière à cet égard.

Le CCN travaillera avec les intervenants canadiens pour établir les priorités de normalisation, puis trouver les candidats les mieux placés et les plus qualifiés pour représenter le Canada au sein de ces comités internationaux. De même, il cherchera les occasions, à l'échelle régionale, permettant au Canada d'influencer et de faire avancer le programme canadien.

En outre, étant l'un des pays du G-7 qui dépend le plus de ses échanges commerciaux, le Canada doit absolument être en mesure de commercialiser ses produits à l'international s'il

veut pérenniser sa croissance économique. Les normes jouent un rôle essentiel dans la réalisation de cet objectif. En fait, les études montrent un lien étroit entre les normes, la productivité et la croissance économique. En 2015, le CCN a demandé au Conference Board du Canada d'effectuer une évaluation indépendante de la valeur économique de la normalisation au Canada. Les résultats montrent que l'accroissement du nombre de normes canadiennes comptait pour 3 des 39 milliards de dollars d'augmentation du produit intérieur brut (PIB) réel du pays, en 2014. Le CCN s'attachera à consolider ses relations avec les intervenants des principaux partenaires commerciaux du Canada, par l'intermédiaire des ententes de coopération existantes. Plus précisément, l'organisme contribuera au renforcement des relations du Canada avec la Chine par l'entremise de son directeur général qui jouera le rôle de conseiller au sein du comité chinois d'experts de la normalisation. Ce rôle offrira au Canada l'occasion unique d'apporter son concours aux plans futurs de la Chine en matière de normalisation, et, en définitive, contribuera à ouvrir la voie à de nouvelles possibilités d'échanges commerciaux pour le Canada.

Par ailleurs, le CCN ouvrira des perspectives aux entreprises canadiennes en aidant des organismes de normalisation régionale tels que le Pacific Area Standards Congress (PASC) et la Pan American Standards Commission (COPANT) à mettre en place des stratégies qui soient mutuellement avantageuses pour ces pays et le Canada. L'organisme se donne également comme objectif de conserver son statut de signataire d'accords avec l'International Accreditation Forum (IAF) et l'International Laboratory Accreditation Conference (ILAC) pour contribuer à faciliter les échanges commerciaux au moyen d'un système efficace d'évaluation de la conformité aux niveaux régional et international. Le CCN est un membre signataire représentant du Canada de plusieurs associations d'accréditation internationales et régionales (IAF, ILAC et l'American Association for Laboratory Accreditation (IAAC)), et a signé des accords multilatéraux avec les autres pays membres en vue d'une reconnaissance mutuelle de leurs accréditations respectives. Cela signifie qu'une accréditation du CCN est reconnue comme équivalente par l'organisme d'accréditation de chacun des autres pays membres, ce qui contribue à éliminer les obstacles au commerce entre les nations grâce à un système efficace d'évaluation de la conformité accepté à l'échelle mondiale. Les organismes d'accréditation sont également évalués par des pairs, et le fait de se familiariser avec les pratiques exemplaires pour les adopter par la suite se traduit aussi par des gains d'efficience.

Le CCN continuera de s'employer à renforcer ses liens avec le Comité Européen de Normalisation (CEN) et le Comité Européen de Normalisation Électrotechnique (CENELEC). Il tirera parti d'un tout nouveau partenariat qui donne aux experts canadiens l'occasion de participer à l'élaboration de normes européennes, ce qui ouvrira davantage les portes des marchés européens aux entreprises du pays. En outre, l'organisme travaillera avec les intervenants pour comprendre les exigences de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et trouver des moyens d'utiliser la normalisation pour stimuler les échanges commerciaux entre le Canada et l'UE.

Les écarts entre les normes citées dans les différents règlements entravent non seulement l'accès au marché, mais engendrent également des coûts supplémentaires pour les consommateurs canadiens. Pour répondre aux besoins de l'industrie, le CCN continuera de faciliter l'élaboration de normes canado-américaines, canado-mexicaines et trilatérales dans la

mesure du possible. Par ailleurs, le CCN repérera les occasions d'actualiser ses documents d'exigences et de lignes directrices de façon à ce qu'ils cadrent davantage avec les exigences relatives à l'élaboration des normes au niveau régional.

VALEUR POUR LE CANADA

La création d'un réseau de normalisation solide procurant une réelle valeur ajoutée au Canada est un travail d'équipe. En tant que chef de file du réseau de normalisation national, le CCN continuera de rassembler tous les membres du réseau pour élaborer et mettre en œuvre des solutions et des initiatives de normalisation qui offrent une protection accrue aux consommateurs, qui favorisent le commerce intérieur et international, qui contribuent au développement durable et qui sont le moteur de l'économie de notre pays. Pour parvenir à ce résultat, l'organisme se doit de rester flexible et prêt à agir pour répondre aux besoins des intervenants, tout en continuant de contribuer à la réalisation des priorités stratégiques du Canada.

Au pays, l'application par les provinces et les territoires de normes et de règlements différents crée des obstacles au commerce intérieur, lesquels engendrent une inefficacité économique chronique et des occasions manquées. L'élimination de ces obstacles en s'appuyant sur l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) représente une priorité pour le gouvernement du Canada. Le CCN apporte sa contribution en la matière en soutenant le travail mené dans ce sens. Par l'intermédiaire de son Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et en assumant le secrétariat du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP), l'organisme contribue à harmoniser les normes et les règlements au Canada. Il travaillera également avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'un plan pour la mise en œuvre future de l'ALEC.

Le CCN demeure résolu à offrir des solutions de normalisation, au niveau fédéral, provincial et territorial. Il continuera de travailler en partenariat avec les ministères et les organismes fédéraux à la mise en œuvre de stratégies visant à garantir que les normes citées dans la réglementation sont pertinentes et à jour. De plus, il aidera les provinces et les territoires à achever l'inventaire des normes citées dans leurs règlements. Ainsi, les principes de normalisation feront partie intégrante de leurs plans à long terme, ce qui réduira les obstacles au commerce interne et améliorera la coordination pancanadienne.

La gestion des effets des changements climatiques constitue une autre priorité du gouvernement fédéral, particulièrement dans le Nord canadien. Dans cette optique, le CCN dirige l'élaboration de solutions normatives qui contribueront à adapter l'infrastructure du Canada aux changements climatiques. L'organisme pilote actuellement un nouveau programme visant à élaborer un guide de normalisation pour les données météorologiques, l'information climatique et les prévisions relatives aux changements climatiques. De plus, il continuera d'investir dans l'actualisation d'un large éventail de normes cruciales garantissant que les projets d'infrastructure dans le Nord canadien et l'ensemble du pays sont adaptés aux changements climatiques.

Le CCN accordera également une grande attention aux relations externes pour faire en sorte que les intervenants clés saisissent pleinement les avantages de la normalisation. Il procède à une modernisation de son infrastructure opérationnelle pour mieux répondre aux besoins des intervenants, de ses clients et de son personnel. Il élabore une version améliorée du système de gestion des normes comprenant une plateforme de collaboration dynamique plus intuitive et conviviale, qui permettra à ses intervenants d'exercer une plus grande influence dans l'élaboration des normes. De plus, il affinera et améliorera sa présence en ligne en vue d'atteindre un plus large public, de façon à ce que tous les Canadiens saisissent mieux la valeur de la normalisation.

La capacité du CCN à servir les intérêts du Canada repose également sur son équipe d'employés hautement qualifiés et compétents. Afin de veiller à conserver le bassin d'experts nécessaire à l'exécution efficace et à la réalisation de son plan ambitieux, l'organisme se concentrera sur la formation du personnel et la planification de la relève pour tous les postes clés. Par ailleurs, il continuera de promouvoir une culture de l'innovation et de haute performance en encourageant le développement de compétences comme le leadership, l'esprit d'équipe, la confiance et la transparence à tous les échelons de l'organisme. En unissant nos efforts, nous sommes persuadés que le CCN est en mesure de continuer à générer des retombées positives pour le Canada et de contribuer à faire de notre pays une nation plus forte, plus concurrentielle et plus innovante dans les années à venir.

SOMMAIRE FINANCIER

Le CCN a toujours su se montrer prudent dans la gestion de ses activités, notamment en examinant et en surveillant régulièrement ses dépenses, tout en respectant ses priorités stratégiques. Il est également passé maître dans l'examen assidu de ses dépenses annuelles, aucune dépense inflationniste supplémentaire n'ayant été couverte par les crédits parlementaires annuels depuis un certain temps. Son objectif est de veiller au rapport coût-efficacité de ses dépenses pour optimiser les retombées et les résultats pour les intervenants.

L'organisme continuera de financer sélectivement les initiatives les plus pertinentes et les plus bénéfiques pour le Canada. Il utilisera son excédent accumulé dans ses infrastructures et ses investissements stratégiques.

Pour l'exercice 2017-2018, le budget d'exploitation du CCN se monte à 24,9 M\$ et son budget d'immobilisations à 0,7 M\$, ce qui représente un montant global de 25,6 M\$. Pour ce même exercice, le crédit total du gouvernement du Canada est de 12,8 M\$. Le total des produits d'exploitation pour 2017-2018, y compris ceux provenant des services d'accréditation, de la boutique virtuelle du CCN et des services d'innovation, devrait s'élever à 10 M\$. Dans son plan 2017-2018, le CCN prévoit un déficit de 2,0 M\$, qui sera couvert par l'excédent accumulé alors que l'organisme gère sa situation financière en vue d'utiliser ses ressources pour réaliser ses priorités stratégiques.



2.

Contexte opérationnel

Le CCN surveille constamment les tendances qui se dessinent au pays et ailleurs, en plus des facteurs sociaux, économiques et politiques qui ont une influence sur sa capacité à réaliser ses priorités stratégiques. Il s'adapte ainsi à son contexte opérationnel pour être en mesure de continuer de contribuer à alimenter l'économie canadienne en favorisant l'innovation, en réduisant les obstacles au commerce et en augmentant les débouchés autant au Canada qu'à l'international. Nous savons qu'il est essentiel de donner suite à ces priorités si nous voulons renforcer le réseau de normalisation du Canada et offrir aux consommateurs du pays un choix plus vaste de produits à moindre coût.

STIMULER L'INNOVATION

De nombreux pays cherchent à se positionner de façon stratégique au sein de comités de régie et de comités techniques de normalisation internationaux pour mettre de l'avant leurs propres technologies et se donner un avantage concurrentiel. Le CCN s'attache à ce que le Canada jouisse d'une forte représentation dans ces comités qui ont une importance stratégique pour le pays et qui profiteront le plus à l'économie et à la population canadiennes.

Pour asseoir le rôle de chef de file du Canada sur la scène internationale, le CCN doit attirer les experts du pays les plus qualifiés et compétents pour qu'ils participent à l'élaboration de normes internationales, surtout dans les secteurs critiques pour l'économie du pays. Pour être certain d'y parvenir, l'organisme, avec l'aide de ses intervenants, poursuit la mise à jour des programmes pour réduire les obstacles à la participation aux comités techniques internationaux clés et faciliter l'accès de jeunes professionnels compétents en remplacement des experts qui partent à la retraite.

Diriger l'élaboration de normes internationales est essentiel pour favoriser et stimuler l'innovation. Pour que les technologies et les innovations conçues au Canada percent et se taillent une place dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ou s'insèrent dans une économie émergente, le pays se doit d'élaborer des normes autour de ces nouvelles technologies. C'est pourquoi le CCN étudie des possibilités de collaboration avec les innovateurs canadiens dans des secteurs émergents qui pourraient présenter un intérêt économique pour le Canada et dans lesquels les normes pourraient jouer un rôle stratégique en facilitant leur entrée ou expansion sur le marché.

Le CCN appuie ces innovateurs canadiens dans l'élaboration de normes et de programmes d'évaluation de la conformité pour façonner utilement les règles des marchés mondiaux à l'avantage du Canada. Ce soutien destiné à faire valoir le point de vue de ces innovateurs canadiens prend diverses formes, notamment : analyser les principales tendances, occasions et dynamiques des intervenants; conseiller, orienter et former les innovateurs canadiens quant à la normalisation, au processus d'élaboration des normes et aux résultats attendus; approuver les experts et innovateurs canadiens qui assisteront aux réunions de normalisation internationale; proposer la candidature d'innovateurs canadiens à des postes de direction au sein de comités internationaux; coordonner les positions du Canada.

LEADERSHIP CANADIEN – À L'ÉCHELLE NATIONALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Le monde du commerce évolue. Commerce international rime plus que jamais avec compétitivité et complexité. Lorsque les entreprises canadiennes se lancent sur de nouveaux marchés d'exportation, elles doivent faire face à des exigences juridiques, techniques et réglementaires plus strictes. Parallèlement, le monde de la normalisation évolue lui aussi pour s'adapter à cette réalité changeante afin de mieux répondre aux besoins des exportateurs et des importateurs. En aidant les entreprises du pays à pénétrer de nouveaux marchés en expansion, la normalisation joue un rôle capital, en ce sens qu'elle favorise le commerce mondial et aide le Canada à atteindre son plein potentiel. Par exemple, grâce à son entente avec le Comité Européen de Normalisation (CEN) et le Comité Européen de Normalisation Électrotechnique (CENELEC), le CCN a pu collaborer avec le CEN pour veiller à ce que les révisions d'une norme européenne sur la classification du bois d'œuvre ne ferment pas les portes du marché européen aux entreprises canadiennes de ce secteur.

L'existence de normes et de services d'accréditation efficaces garantit que les produits et les services respectent les exigences réglementaires, ce qui réduit les risques, augmente la sécurité et rehausse la valeur marchande des produits canadiens tant sur le plan national qu'international. La normalisation permet aux organismes de demeurer à l'avant-garde des dernières tendances technologiques pour améliorer les processus et la production, ce qui se traduit par une confiance accrue chez les consommateurs.

Le Canada doit respecter un nombre grandissant et de plus en plus varié de normes et d'exigences en matière d'évaluation de la conformité pour accéder aux marchés américain et mondiaux. Le CCN est conscient de la nécessité d'adopter un système de normalisation plus souple et efficace pour être en mesure de s'adapter aux réalités changeantes du marché. Pour offrir une telle souplesse et contribuer à accroître les débouchés économiques pour les Canadiens, l'organisme continuera de s'employer à harmoniser les normes à l'échelle nationale, régionale et internationale.

PROCURER UNE VALEUR AJOUTÉE

La normalisation est cruciale pour la prospérité économique de notre pays. Les normes influencent également bon nombre des objectifs d'intérêt public, notamment dans les domaines du commerce intérieur et international, de l'environnement ainsi que de la santé. Elles contribuent directement au projet du gouvernement fédéral de faire du Canada une nation forte et compétitive. C'est pourquoi les autorités de réglementation à tous les niveaux font appel au CCN pour obtenir des solutions de normalisation qui les aideront à réaliser leurs objectifs de réglementation.

Le CCN continue de travailler avec des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, par l'intermédiaire du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et du Comité des sous-ministres adjoints (SMA) sur la normalisation, afin d'offrir des solutions de normalisation novatrices destinées à promouvoir l'utilisation de normes à jour dans les règlements. Il encourage également les organismes de réglementation à se pencher sur l'harmonisation des normes dans les règlements afin de réduire les obstacles au commerce intérieur.

Au Canada, des exigences comme le niveau d'études et les agréments, les formalités administratives à remplir pour respecter les dispositions en vigueur ou encore celles liées à la fabrication et à la mise à l'essai d'un produit précis varient parfois d'une province et d'un territoire à l'autre, ce qui entrave la circulation de certains biens ainsi que la mobilité de certains professionnels et personnes de métier. Des obstacles internes au commerce ont donc été créés, y compris à l'intérieur de nos propres frontières.

Par exemple, les exigences divergentes dans l'ensemble du pays entourant le numéro d'enregistrement canadien (NEC) des chaudières, appareils sous pression et raccords engendrent des coûts et un fardeau supplémentaires pour les entreprises. Dans certains secteurs d'activité, comme celui des chauffe-eau, les fabricants doivent jongler avec des exigences qui font double emploi ou qui se contredisent en raison de divergences entre les exigences fédérales, provinciales, territoriales et municipales, mais aussi du traitement variable que réservent les provinces et les territoires aux exigences fédérales. Par conséquent, les produits doivent respecter différentes normes d'une région à l'autre ou encore faire l'objet d'essais multiples pour des normes identiques. Ces obstacles au commerce augmentent les coûts pour les entreprises et se traduisent par des prix plus élevés et un moindre choix pour les consommateurs. Afin d'éliminer ces entraves au commerce, le CCN continue de cibler et d'appuyer les efforts d'harmonisation à mener dans le domaine de la normalisation d'un bout à l'autre du pays.

Par ailleurs, pour aller encore plus loin dans la consolidation du réseau de normalisation canadien, le CCN doit poursuivre sa collaboration avec les leaders des secteurs de l'industrie essentiels à la compétitivité du Canada afin qu'ils saisissent pleinement la manière dont la normalisation sert et fait progresser leurs priorités, génère des bénéfices et améliore le bien-être économique et collectif du pays. À ce titre, l'organisme tirera parti du Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNCA/IEC), qui se compose de hauts dirigeants du secteur canadien de l'électrotechnique, que ce soit dans le domaine de l'hydroélectricité, des énergies renouvelables, de l'électrification des automobiles ou encore des produits électriques et des produits de consommation électroniques, pour assurer la prise en compte des intérêts canadiens dans l'élaboration des prochains plans de l'IEC.

Le CCN est également conscient que la compétitivité et la complexité accrues du commerce international sont sources de défis pour les petites et moyennes entreprises (PME). Une évaluation de la conformité par un tiers constitue un moyen pour ces petites entreprises exportatrices de prouver qu'elles répondent aux critères requis pour pouvoir faire affaire dans un marché donné. En étant certifiées selon ces normes, les PME peuvent devenir des fournisseurs de choix et obtenir une avance sur la concurrence partout dans le monde, tout en consolidant leurs bénéfices et en assurant leur croissance à long terme.

Par ailleurs, le virage vers l'harmonisation des normes à l'échelle internationale conduit à l'ouverture des marchés réglementés et non réglementés pour un nombre croissant de fournisseurs de services d'accréditation. En tant que chef de file du réseau de normalisation canadien, le CCN doit soutenir cette tendance en fournissant comme toujours des services de valeur à ses clients, en encourageant l'entrepreneuriat, l'innovation, les investissements et la compétitivité, tout en protégeant les intérêts des citoyens canadiens. La Direction des services d'accréditation de l'organisme continue d'établir l'ordre de priorité des programmes à mettre en œuvre et de revoir son mode de tarification pour l'ensemble de ses programmes de sorte que les droits demeurent transparents et justes.

DONNÉES ET CONSTATS CLÉS

Le CCN surveille et met à jour continuellement sa base de données de renseignements et de chiffres provenant de diverses sources, notamment des catalogues de normes des organismes d'élaboration de normes (OEN) titulaires de son accréditation, des données publiées par l'ISO, l'IEC et l'Union internationale des télécommunications (UIT), ainsi que de sa propre base de données sur les membres de comités techniques internationaux. Voici des exemples des renseignements consignés dans cette base de données.

DONNÉES ET CONSTATS CLÉS	AU 31 MARS 2013	AU 31 MARS 2014	AU 31 MARS 2015	AU 31 MARS 2016	TENDANCE	RÉPERCUSSIONS
Nombre de normes canadiennes (NNC)	2 940	2 901	2 944	2 953	→	Le besoin de normes strictement canadiennes diminue vu le virage, au Canada et ailleurs dans le monde, vers l'harmonisation à l'échelle internationale. Le CCN doit suivre cette tendance mondiale en s'efforçant d'influencer et d'adopter plus rapidement les normes internationales.
Nombre de normes tenues par de grandes organisations de normalisation internationale (ISO, IEC, UIT)	30 358	31 095	31 958	32 988	↑	L'harmonisation mondiale a entraîné l'augmentation du nombre de normes tenues par des organisations internationales. Les normes internationales réduisent les obstacles au commerce, ce qui facilite l'entrée des produits sur les marchés étrangers.
Nombre de NNC approuvées par le CCN	143	116	182	182	↑	Le CCN doit adopter promptement les normes internationales, pour maintenir la position concurrentielle du Canada sur la scène mondiale.
Nombre de normes incorporées par renvoi dans les règlements fédéraux	1 066	1 118	1 354	1 377	↑	Le CCN doit continuer de travailler avec les ministères fédéraux à assurer la mise à jour et la pertinence des normes incorporées par renvoi dans la réglementation, afin de protéger le bien-être économique et collectif des Canadiens.
Nombre de bénévoles canadiens membres de comités internationaux de normalisation	2 628	2 849	3 049	3 153	↑	Pour influencer réellement les règles du marché dans l'intérêt du Canada, le CCN doit continuer d'attirer et de retenir les bénévoles canadiens, et il doit cibler de façon stratégique les comités auxquels participent ces bénévoles.

3.

Priorités stratégiques

Le CCN poursuivra un programme ambitieux et dynamique pour faire progresser le réseau de normalisation du Canada en vue d'atteindre son objectif consistant à avoir « une seule norme, un seul essai, reconnu partout », en se concentrant sur les priorités stratégiques suivantes :



Innovation

Résultat stratégique attendu :

le réseau de normalisation canadien aide les innovateurs du pays à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des normes internationales de façon à façonner utilement les grandes règles des marchés mondiaux à l'avantage du Canada.



OBJECTIF

Offrir au Canada l'avantage d'être le premier sur le marché grâce à la normalisation internationale

PLAN

- Programme visé en matière d'innovation
 - Poursuivre les projets pilotes : trois projets novateurs gérés dans le cadre du processus d'élaboration des normes internationales
 - Influencer la normalisation internationale pour appuyer l'Initiative des supergrappes d'innovation

Compte tenu du rythme rapide auquel s'opère la transformation industrielle dans le monde d'aujourd'hui, il faut tirer parti de tous les atouts du Canada pour créer des occasions uniques d'accroître sa compétitivité. Le CCN demeurera agile de façon à pouvoir promouvoir des solutions de normalisation et des programmes d'accréditation reflétant les technologies les plus récentes. Il appuiera aussi les initiatives gouvernementales et industrielles dans les secteurs canadiens prioritaires afin d'ouvrir la porte à leurs produits et services sur les marchés mondiaux.

OFFRIR L'AVANTAGE D'ÊTRE LES PREMIERS SUR LE MARCHÉ GRÂCE À LA NORMALISATION INTERNATIONALE

Le **Plan pour l'innovation et les compétences du Canada** offre au pays l'occasion de devenir un **chef de file en matière d'innovation sur la scène mondiale**. Le CCN apporte sa contribution en la matière en soutenant cet objectif des plus importants afin de bâtir une solide nation d'innovateurs, une nation **compétitive à l'échelle mondiale**, en accélérant la croissance commerciale et en fournissant un tremplin aux entrepreneurs vers la réussite internationale.

Le CCN s'emploie à intégrer la normalisation plus en amont de l'écosystème d'innovation au Canada et fait activement valoir la nécessité d'une telle démarche. Grâce à ses activités de relations externes, le CCN **mobilise les innovateurs canadiens** dont les technologies émergentes pourraient présenter un intérêt économique pour le Canada et lorsque les normes pourraient jouer un rôle stratégique en accélérant la croissance commerciale et en fournissant un tremplin à ces innovateurs vers la réussite internationale, en vue de conférer au Canada **l'avantage lié au statut de premier entrant**.

En fait, les normes sont la concrétisation commerciale des résultats de recherche et contribuent au respect de la propriété intellectuelle lors de la création de produits et de procédés. Une norme élaborée autour d'une nouvelle technologie peut lui donner de la crédibilité, attirer les investissements et stimuler la réalisation de travaux complémentaires en recherche-développement. Des normes élaborées autour de technologies émergentes sont susceptibles de créer de toutes nouvelles industries. Les trois projets menés par le CCN portent sur la tomographie 3D par microscopie électronique à transmission (MET), la performance des capteurs marins et l'interface homme-machine (IHM) utilisée dans les centrales électriques.

Des industries tout entières se trouvent transformées alors que les marchés et les entreprises essaient de rester dans la course en s'adaptant à un environnement technologique en constante évolution. Le CCN s'emploie à ce que le **Canada ait une longueur d'avance** par rapport à ces changements. L'organisme ciblera et appuiera l'élaboration de normes internationales pour de **nouvelles technologies novatrices canadiennes** présentant un **fort potentiel de croissance et d'exportation**, conformément au Plan pour l'innovation et les compétences du Canada.

Influencer la normalisation internationale pour soutenir l'Initiative des supergrappes d'innovation

Le gouvernement s'est engagé dans un nouveau plan ambitieux, le **Plan pour l'innovation et les compétences du Canada**, pour propulser le Canada au premier plan de l'économie de demain et concrétiser sa vision, à savoir rendre le pays plus novateur et la classe moyenne plus prospère. Le Budget 2017 prévoit d'investir 950 \$M sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour appuyer l'Initiative des supergrappes d'innovation (ISI) d'Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) Canada. Cette initiative a pour but de favoriser la croissance et le développement de supergrappes de calibre mondial qui transformeront en occasions d'affaires les atouts du Canada en matière de technologies.

Avec ses partenaires de l'ISI, le CCN **dirigera l'élaboration de normes internationales et de systèmes d'évaluation de la conformité**, ce qui permettra de promouvoir et de protéger les intérêts et les priorités des entreprises canadiennes dans ces normes et systèmes, ainsi que de faire intégrer de plus en plus dans ces derniers la propriété intellectuelle et les approches techniques canadiennes.

Leadership canadien – à l'échelle nationale, régionale et internationale

Résultat stratégique attendu : le Canada occupe une position stratégique de chef de file à l'échelle nationale, régionale et internationale afin de créer des occasions pour les entreprises du pays.



OBJECTIF	PLAN
Procurer un avantage concurrentiel et soutenir la prospérité économique	<ul style="list-style-type: none">• Accroître l'influence canadienne au sein des organisations internationales et régionales de normalisation et d'évaluation de la conformité• Conserver le statut du CCN d'organisme d'accréditation signataire reconnu sur la scène internationale• Renforcer la collaboration avec le Comité Européen de Normalisation et le Comité Européen de Normalisation Électrotechnique (CEN/CENELEC)• Mener des recherches et consulter les Canadiens pour repérer et privilégier les secteurs clés au Canada et dans l'Union européenne dont les normes pourraient être harmonisées en appui à la mise en œuvre du protocole sur l'évaluation de la conformité prévu dans l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne par l'entremise de l'accord de coopération entre le CCN et la European co-operation for Accreditation• Soutenir la coopération entre le Canada et la Chine
Soutenir l'harmonisation des normes nord-américaines	<ul style="list-style-type: none">• Établir une collaboration bilatérale avec les homologues américains et mexicains du CCN• Faciliter les projets de normes conjointes lancés par des associations industrielles• Déterminer les possibilités d'harmoniser les documents d'exigences et de lignes directrices du CCN avec ceux de ses homologues régionaux

La prospérité économique canadienne à long terme dépend de la capacité du pays à **tirer profit des occasions sur la scène internationale** et à procurer un **avantage concurrentiel** à ses entreprises. Les normes continuent d'offrir un cadre robuste, cohérent et stable favorisant l'efficacité et l'efficience du commerce international, malgré l'incertitude grandissante née des récents événements de par le monde. Le CCN continue de veiller à ce que le Canada exerce une forte influence à l'échelle nationale, régionale et internationale.

PROCURER UN AVANTAGE CONCURRENTIEL ET SOUTENIR LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

Le Canada **fait appel à des experts de calibre mondial** qui participent aux instances de **gouvernance et aux comités techniques** des organisations d'élaboration de normes, et qui consacrent leur temps et leur expertise à l'inclusion des perspectives canadiennes dans les activités d'élaboration de normes internationales et d'évaluation de la conformité. C'est grâce à ces experts que les règles des marchés sont influencées à l'avantage du Canada.

En tant que comité membre représentant le Canada à l'ISO et à la Commission électrotechnique internationale (IEC), le CCN se doit de veiller à la participation du Canada aux activités internationales de normalisation dans des secteurs prioritaires pour le pays et à ce que ce dernier y occupe un rôle de premier plan. L'organisme **coordonnera et gèrera** la participation des experts canadiens, en **recherchant leur participation** aux comités techniques les plus importants pour le Canada, et obtiendra une aide financière à cet égard. Le CCN **optimisera et renforcera son Programme des membres** en **améliorant ses outils de gestion** et la documentation qui s'y rapporte afin que les experts soient en mesure d'offrir une valeur ajoutée maximale au pays.

Par ses **postes de direction** et sa participation aux principaux comités de normalisation, le Canada peut apporter une contribution importante à la **gouvernance et aux politiques** à l'international. Le pays détient actuellement des **postes de haute direction à l'ISO et à l'ISO/CASCO** ainsi que dans **quatre comités de l'IEC**. En outre, le CCN participe activement aux divers comités et groupes de travail de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC) et de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) pour promouvoir la reconnaissance et l'acceptation mutuelles des systèmes nationaux et régionaux d'évaluation de la conformité. L'organisme doit **conserver son statut de signataire** de l'IAAC et de l'APLAC, car la reconnaissance mutuelle des résultats des évaluations de la conformité favorise les **échanges entre les pays**.

Le CCN continuera de s'efforcer d'**adopter les normes internationales et les pratiques d'évaluation de la conformité** qui correspondent aux priorités canadiennes. Il s'appuiera sur sa solide réputation de chef de file pour aider les **organismes de normalisation régionale**, tels le PASC, la COPANT et d'autres, à concevoir des plans ambitieux qui cadrent avec ceux du Canada et qui finiront par accroître les débouchés commerciaux pour les Canadiens. Le CCN poursuivra sa participation dans les dossiers concernant les priorités nationales afin de maximiser l'influence du Canada. Par ailleurs, l'organisme poursuivra sa collaboration avec le CEN (Comité Européen de Normalisation) et le CENELEC (Comité Européen de Normalisation Électrotechnique) pour donner aux experts canadiens la possibilité de participer à l'élaboration de normes européennes, ce qui facilitera l'accès aux marchés européens pour les entreprises canadiennes.

L'organisme évaluera également les possibilités d'actualiser ses documents d'exigences et de lignes directrices pour qu'ils cadrent avec les exigences régionales relatives à l'élaboration de normes.

En soutien à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), le CCN travaillera avec les intervenants pour miser sur cet accord et évaluer les **possibilités en matière de normalisation pouvant servir les intérêts des Canadiens**, ainsi que renforcer le commerce entre le Canada et l'Union européenne.

L'organisme continuera de renforcer ses relations avec les parties prenantes en **Chine**, aux **États-Unis** et au **Mexique** par l'intermédiaire des ententes de coopération existantes afin de bâtir un réseau de normalisation plus harmonieux. Le directeur général du CCN assumant le rôle de **conseiller auprès du China Standardization Expert Committee (CSEC)** (comité chinois d'experts en normalisation), le Canada aura une occasion unique d'apporter son concours dans l'élaboration des plans de normalisation de la Chine pour ouvrir la voie à de nouvelles possibilités d'échanges commerciaux pour le Canada. Le CCN **participera également au Comité mixte Canada-Chine de coopération en science, en technologie et en innovation**, qui a été créé en vue de faciliter la collaboration et la coopération entre les pouvoirs publics, les entreprises et le milieu universitaire des deux pays dans des secteurs prioritaires précis (p. ex. : énergie propre et renouvelable, technologies environnementales, santé et sciences de la vie).

SOUTENIR L'HARMONISATION DES NORMES NORD-AMÉRICAINES

Le Canada étant l'un des pays du G-7 qui dépend du commerce, la normalisation est d'une importance vitale pour son économie. La redondance des exigences réglementaires peut alors freiner le commerce, que ce soit à l'intérieur des frontières du Canada ou entre le Canada et les autres pays. Les écarts entre les normes citées dans les différents règlements entravent non seulement l'accès au marché, mais engendrent aussi des coûts supplémentaires pour les consommateurs canadiens.

L'organisme collabore avec les dirigeants de l'industrie pour déterminer les secteurs qui pourraient bénéficier de la publication de **normes conjointes canado-américaines** pour des produits nouveaux ou existants. Plus précisément, le CCN travaille avec des associations industrielles comme l'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC) et le Heating, Refrigeration and Air Conditioning Institute of Canada (HRAI) en vue de sélectionner des produits et services pour l'élaboration possible de normes conjointes. L'organisme tirera parti des pratiques exemplaires pour accroître davantage son taux de succès et rationaliser le processus d'élaboration de normes conjointes.

Le plan de travail sur la compétitivité nord-américaine de 2016, dont la mise en œuvre pourrait être perturbée à la suite des élections présidentielles américaines de 2016, comprend des activités de coopération en matière de normalisation entre le **Canada, le Mexique et les États-Unis**. Dans le cadre de ce plan, le CCN et l'American National Standards Institute (ANSI) se sont engagés à présenter des comptes rendus annuels aux représentants concernés des gouvernements des États-Unis et du Canada sur l'état d'avancement des **activités d'alignement en cours**, et le CCN et la Dirección General de Normas (DGN) du Mexique se sont engagés à étudier les possibilités d'**harmoniser les normes entre le Canada et le Mexique** dans des secteurs névralgiques de l'économie.

Valeur pour le Canada

Résultat stratégique attendu : la gouvernance en matière de normalisation au Canada est améliorée pour que soient mises en œuvre des solutions de normalisation qui profitent au bien-être économique et collectif de la population canadienne.



OBJECTIF

Améliorer la gouvernance en matière de normalisation

PLAN

- Appuyer les efforts du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) axés sur l'harmonisation des normes dans les règlements du Canada
- Terminer l'inventaire des normes dans l'ensemble des provinces et territoires
- Mettre en œuvre les protocoles d'entente établis avec le Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité (CACES), le Conseil consultatif interprovincial du gaz (IGAC) et le Conseil canadien de réglementation de la plomberie (CRCP)
- Mettre en œuvre le nouveau processus relatif aux Autres documents reconnus (ADR), en l'appliquant notamment aux anciens ADR
- Définir un cadre pour l'intégration des documents non consensuels dans le réseau de normalisation canadien

<p>Promouvoir des solutions de normalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le programme en matière d'infrastructures – S'adapter aux répercussions des changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Une à deux normes sur le changement climatique en cours d'élaboration (portant sur les précipitations extrêmes) ○ Dresser l'inventaire des normes sur les infrastructures ○ Deux normes sur des infrastructures essentielles en cours d'actualisation ○ Deux normes sur les infrastructures du Nord en cours d'élaboration • Mise en œuvre d'un nouveau cadre visant à faciliter un processus d'auto-déclaration pour l'approbation des Normes nationales du Canada (NNC)
<p>Maintenir une culture d'excellence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une équipe hautement performante et talentueuse • Une gouvernance et une gestion financière solides • Des services d'accréditation à valeur ajoutée <ul style="list-style-type: none"> ○ Un nouveau programme ou un programme enrichi • Une infrastructure opérationnelle modernisée

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE NORMALISATION

Le CCN a pour obligation première de procurer une **valeur ajoutée au Canada; ainsi, au final, toutes les priorités visent à atteindre cet objectif**. Conformément à son mandat, l'organisme **dirigera un réseau de normalisation solide** qui favorise le commerce intérieur et international, protège les Canadiens, contribue au développement durable et fait progresser l'économie nationale. Afin de préparer le Canada pour l'avenir, le CCN a classé ses objectifs par ordre de priorité dans le but de faire avancer la normalisation au profit du Canada et de faire figurer les questions de normalisation en bonne place dans les objectifs stratégiques du gouvernement.

Les normes, tant au niveau **fédéral que provincial**, doivent être **revues et actualisées** pour tenir compte des avancées technologiques et commerciales, appuyer les règlements fédéraux et protéger la population canadienne. Le CCN poursuivra sa collaboration avec les ministères et organismes fédéraux pour veiller à ce qu'ils intègrent des priorités de normalisation dans leurs plans d'activités.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à mettre en œuvre l'**Accord de libre-échange canadien (ALEC)** pour éliminer les obstacles au commerce intérieur. Par l'intermédiaire du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP), le CCN appuie les efforts visant à **harmoniser les normes et les règlements au Canada**, en soutien à la mise en œuvre de l'ALEC.

De plus, l'organisme achèvera, **avec les provinces et les territoires**, de dresser les **inventaires des normes citées dans leurs règlements**. En comparant et en analysant les données recueillies, les provinces et territoires pourront servir les objectifs économiques et s'assurer que les normes sont **à jour et harmonisées** de façon à **réduire les obstacles au commerce intérieur** par l'accroissement de la coordination au Canada.

Un Autre document reconnu (ADR) est un document qui a été élaboré par un organisme de certification, en l'absence d'une norme canadienne reconnue, afin d'établir des critères de sécurité et de performance pour un nouveau produit. Le CCN mettra en œuvre **un nouveau processus relatif aux ADR**, qu'il appliquera notamment aux anciens ADR. De plus, l'organisme **établira un cadre**, au sein duquel il exercera une surveillance accrue, **pour l'intégration des documents non consensuels dans le réseau de normalisation du Canada**.

Le CCN **mettra en œuvre les dispositions des protocoles d'accord signés** avec le Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité (CACES), le Conseil consultatif interprovincial du gaz (IGAC) et le Conseil canadien de réglementation de la plomberie (CRCP), et travaillera avec les autres organismes de réglementation en vue d'améliorer la gouvernance et la gestion des documents non consensuels comme les ADR.

PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE NORMALISATION

À l'appui de l'objectif du gouvernement du Canada visant à **adapter les infrastructures aux répercussions des changements climatiques**, le CCN a obtenu des fonds et inaugure un programme destiné à contribuer à l'élaboration d'un guide de normalisation pour les données météorologiques, l'information climatique et les prévisions relatives aux changements climatiques. De plus, le CCN établira un programme de mise à jour d'un large éventail de normes pour assurer l'adaptation aux changements climatiques des infrastructures partout au Canada et continuera de financer l'élaboration de normes visant à renforcer les infrastructures dans le Nord.

MAINTENIR UNE CULTURE D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION

Le succès du CCN repose sur une équipe **hautement performante et qualifiée de professionnels du savoir**, qui veille à ce que l'organisme **conserve souplesse et vivacité** pour **répondre efficacement aux besoins changeants des parties prenantes** et **continuer d'être en phase avec les priorités du gouvernement**. Ainsi, le CCN s'efforcera d'améliorer et de renforcer les capacités du personnel en planifiant le perfectionnement et la formation de ses employés ainsi que la relève pour les postes d'importance critique. Sur la période visée, l'organisme s'emploiera à **planifier la relève pour les postes de direction clés** dont les mandats arrivent à terme, notamment le poste de directeur général du CCN et celui de président de son conseil d'administration. Le CCN planifiera efficacement ces deux passages de flambeau de façon à assurer la totale réussite de l'organisme.

En outre, le CCN continuera de favoriser une **culture de l'innovation et de haute performance** en mettant en place les fondements nécessaires à la poursuite du développement d'aptitudes comme le leadership, l'esprit d'équipe, la confiance et la transparence, à tous les échelons de l'organisme. Grâce au perfectionnement continu et à une **mobilisation accrue des employés**, le CCN fera en sorte de fidéliser les experts nécessaires à l'exécution efficace et à l'accomplissement de son **ambitieux programme**.

Conservant son **rôle de premier plan en tant qu'organisme national d'accréditation du Canada**, le CCN centrera ses programmes sur les domaines qui répondent aux besoins de ses clients, qui favorisent le **libre-échange au Canada** et qui appuient l'**Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne**. Au cours de la période couverte par le plan, le CCN examinera la possibilité d'offrir de nouveaux services d'accréditation pour répondre aux besoins des intervenants et **élaborera de nouveaux programmes d'accréditation ou enrichira les programmes existants**.

Le CCN se montrera prudent dans la gestion de son plan financier en consacrant ses dépenses aux initiatives qui concourent aux priorités du Canada. L'organisme suivra de près l'avancement de ses initiatives stratégiques pour s'assurer du respect des limites budgétaires établies. Il continuera d'axer sa démarche sur le **rapport coût-efficacité** dans tous les domaines de ses programmes et tirera parti des processus de son système de management de la qualité dans une optique d'**efficacité maximale**. De plus, il continuera de bien cadrer ses risques et de veiller à ce que tous les éléments d'actif soient utilisés à leur capacité maximale afin d'assurer en permanence et globalement une **solide gestion budgétaire**.

Le CCN poursuivra la **modernisation de son infrastructure opérationnelle** ainsi que de ses politiques et procédures à l'intérieur de son système de management de la qualité, afin d'accroître sa portée et de pouvoir mieux répondre aux besoins de ses intervenants, de ses clients et de son personnel. Parmi les améliorations à venir figureront une solution de gestion des activités des Services d'accréditation et de leurs relations avec les clients, ainsi qu'une version améliorée du système de gestion des normes qui offrira une **plateforme de collaboration dynamique**. L'utilisation de cette dernière sera plus intuitive et conviviale, ce qui permettra aux intervenants du CCN d'exercer efficacement leurs fonctions dans le cadre de l'élaboration de normes.

L'organisme intensifiera ses efforts de **communication à destination des intervenants clés** afin de leur **présenter les bienfaits de la normalisation** et de renforcer le réseau de normalisation canadien. En appui à son plan stratégique, le CCN renforcera ses communications au regard de ses objectifs prioritaires, de même qu'il s'attachera à **améliorer et à parfaire sa présence en ligne**. Il poursuivra ses efforts visant à quantifier, à valider et à présenter la **valeur ajoutée procurée par le réseau de normalisation canadien**.

Indicateurs de rendement

Le plan d'entreprise est axé sur trois grands résultats. Ils sont présentés ci-dessous, ainsi que les priorités stratégiques, les indicateurs de rendement et les objectifs correspondants. Le CCN mesurera, à l'aide des indicateurs suivants, ses résultats par rapport aux objectifs prévus pour chaque priorité stratégique. Chaque mesure sera examinée mensuellement en vue d'évaluer son état d'avancement et de discuter des plans de rechange ou d'atténuation à mettre en œuvre.

INNOVATION

Résultat attendu : le réseau de normalisation canadien aide les innovateurs du pays à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des normes internationales de façon à façonner utilement les règles des marchés mondiaux à l'avantage du Canada.

Description : afin de promouvoir les innovations canadiennes, le CCN poursuivra, à **court terme**, son projet pilote consistant à fournir à trois innovateurs du pays l'aide stratégique dont ils ont besoin pour influencer les normes internationales et jouer un rôle prépondérant dans leur élaboration, et il préparera et présentera 6 nouvelles propositions, de manière à façonner les grandes règles des marchés mondiaux à l'avantage du Canada. **À moyen terme**, le CCN mènera à bien son projet pilote et il élaborera et présentera 24 autres propositions. **À long terme**, l'organisme élaborera et mettra de l'avant 30 autres propositions.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT ET OBJECTIFS				
PRIORITÉ STRATÉGIQUE	PLAN	Court terme 2017-2018	Moyen terme 2018-2020	Long terme 2020-2022
INNOVATION	Offrir l'avantage d'être le premier à commercialiser un produit grâce à la normalisation internationale	<p>Établissement d'une stratégie de collaboration sectorielle ciblée en adéquation avec le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada</p> <p>Poursuite du projet pilote : 3 projets novateurs en vue d'élaborer de nouvelles normes internationales</p> <p>Élaboration de 6 nouvelles propositions et présentation de ces propositions à l'échelle internationale</p>	<p>Fin du projet pilote : 3 projets novateurs gérés dans le cadre du processus d'élaboration de normes internationales</p> <p>Élaboration de 24 autres propositions et présentation de ces propositions à l'échelle internationale</p>	Élaboration de 30 autres propositions et présentation de ces propositions à l'échelle internationale

LEADERSHIP CANADIEN – À L'ÉCHELLE NATIONALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Résultat attendu : le Canada occupe une position stratégique de chef de file à l'échelle nationale, régionale et internationale afin de créer des occasions pour les entreprises du pays.

Description : afin d'accroître l'influence exercée par le Canada en tant que chef de file dans les activités de normalisation à l'échelle nationale, régionale et internationale, le CCN fera, à **court terme**, un état des lieux, aux fins de référence, du nombre de comités techniques auxquels le Canada participe et qu'il dirige. À **moyen terme**, le CCN ciblera d'autres comités techniques qui sont en phase avec les priorités du gouvernement et, à **long terme**, occupera davantage de postes de direction au sein d'autres comités techniques.

En ce qui concerne les efforts d'harmonisation des normes en Amérique du Nord, le CCN continuera de collaborer avec l'industrie aux activités d'élaboration de normes portant sur d'autres produits et services.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE	PLAN	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT ET OBJECTIFS		
		Court terme 2017-2018	Moyen terme 2018-2020	Long terme 2020-2022
LEADERSHIP CANADIEN – À L'ÉCHELLE NATIONALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE	Procurer un avantage concurrentiel et soutenir la prospérité économique	Décision, à titre de référence, quant au nombre de comités techniques auxquels participer et de postes de direction à occuper	Participation ciblant d'autres comités techniques qui sont en phase avec les priorités du gouvernement	Participation ciblant les postes de direction dans les comités techniques qui sont en phase avec les priorités du gouvernement
		Choix des comités techniques du CEN/CENELEC auxquels le Canada participera	Participation ciblant d'autres comités techniques qui sont en phase avec les priorités du gouvernement	Participation ciblant les postes de direction dans les comités techniques qui sont en phase avec les priorités du gouvernement
		Taux de satisfaction de 67 % des membres des comités techniques de normalisation	Maintien ou dépassement du taux de satisfaction des membres	Maintien ou dépassement du taux de satisfaction des membres
	Soutenir l'harmonisation des normes nord-américaines	Activités d'élaboration de normes conjointes en cours portant sur 2 produits ou services indiqués par l'industrie	Activités d'élaboration de normes conjointes en cours portant sur 4 autres produits ou services indiqués par l'industrie	Activités d'élaboration de normes conjointes en cours portant sur 4 autres produits ou services indiqués par l'industrie

VALEUR POUR LE CANADA

Résultat attendu : la gouvernance en matière de normalisation au Canada est améliorée pour que soient mises en œuvre des solutions de normalisation qui profitent directement au bien-être économique et collectif de la population canadienne.

Description : afin d'améliorer la gouvernance en matière de normalisation au Canada, **à court terme**, le CCN compte travailler en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour recenser les normes mentionnées dans les règlements et le statut de chacune (pertinence, actualité). **À moyen terme**, le CCN facilitera, par l'intermédiaire de son Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT), les discussions sur les efforts d'harmonisation en soutien à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). Enfin, **à long terme**, les inventaires des normes seront mis à jour au besoin et certains secteurs d'activité seront sélectionnés pour l'harmonisation des normes en soutien à l'ALEC.

En ce qui a trait aux solutions de normalisation, **à court terme**, le CCN mettra en œuvre un nouveau programme visant à contribuer à l'élaboration d'un guide de normalisation pour les données météorologiques, l'information climatique et les prévisions relatives aux changements climatiques. Un inventaire des normes canadiennes relatives aux infrastructures sera dressé et deux normes supplémentaires relatives aux infrastructures du Nord seront en cours d'élaboration. **À moyen terme**, 8 normes sur le changement climatique (relatives aux vents, à la glace, aux charges neigeuses et à la chaleur en milieu urbain) seront élaborées, 10 normes relatives aux infrastructures seront actualisées, et 3 normes supplémentaires relatives à la résilience des infrastructures du Nord seront rédigées. **À long terme**, toutes les normes qui étaient en cours d'élaboration seront prêtes. Le CCN commencera les travaux d'actualisation de 5 normes supplémentaires relatives aux infrastructures, et 3 normes supplémentaires relatives à la résilience des infrastructures du Nord seront élaborées.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT ET OBJECTIFS

PRIORITY STRATEGIQUE	PLAN	Court terme 2017-2018	Moyen terme 2018-2020	Long terme 2020-2022
VALEUR POUR LE CANADA	Améliorer la gouvernance en matière de normalisation		Repérage de secteurs qui coïncident avec les priorités du gouvernement dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien	Repérage d'autres secteurs qui coïncident avec les priorités du gouvernement dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien
		Inventaires des normes citées dans les règlements dressés pour l'ensemble des provinces et territoires	Inventaires actualisés au besoin	Inventaires actualisés au besoin
		Mise en œuvre des modalités des protocoles d'entente avec le Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité (CACES), le Conseil consultatif interprovincial du gaz (IGAC) et le Conseil canadien de réglementation de la plomberie (CRCP)		
		Amorce de la mise en œuvre du nouveau processus relatif aux ADR, qui sera notamment appliqué aux anciens ADR	Mise en œuvre du nouveau processus relatif aux ADR, qui sera notamment appliqué aux anciens ADR	
		Cadre défini pour l'intégration des documents non consensuels dans le réseau de normalisation canadien	Mise en œuvre du cadre pour l'intégration des documents non consensuels dans le réseau de normalisation canadien	Exécution efficace du cadre pour l'intégration des documents non consensuels dans le réseau de normalisation canadien

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT ET OBJECTIFS

PRIORITÉ STRATÉGIQUE	PLAN	Court terme 2017-2018	Moyen terme 2018-2020	Long terme 2020-2022
VALEUR POUR LE CANADA	Promouvoir des solutions de normalisation	Deux normes sur le changement climatique en cours d'élaboration (sur les précipitations extrêmes) Fin de l'inventaire des normes sur les infrastructures	Commencement des travaux d'élaboration de 8 normes sur le changement climatique (relatives aux vents, à la glace, aux charges neigeuses et à la chaleur en milieu urbain)	Fin de la rédaction de la proposition de financement portant sur la pérennisation du programme en matière d'infrastructures Fin des travaux relatifs aux normes en cours d'élaboration
		Actualisation de 2 normes relatives aux infrastructures essentielles	Commencement des travaux d'actualisation de 10 normes relatives aux infrastructures	Commencement des travaux d'actualisation de 5 normes relatives aux infrastructures Fin des travaux relatifs aux normes en cours d'élaboration
		Élaboration en cours de 2 normes relatives aux infrastructures du Nord	Commencement des travaux d'élaboration de 3 normes relatives à la résilience des infrastructures du Nord	Commencement des travaux d'élaboration de 3 normes relatives à la résilience des infrastructures du Nord Fin des travaux relatifs aux normes en cours d'élaboration
		Mise en œuvre d'un nouveau cadre visant à faciliter un processus d'auto-déclaration pour l'approbation des Normes nationales du Canada (NNC)	Gestion efficace du processus d'auto-déclaration	Gestion efficace du processus d'auto-déclaration

		PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT ET OBJECTIFS		
PRIORITÉ STRATÉGIQUE	PLAN	Court terme 2017-2018	Moyen terme 2018-2020	Long terme 2020-2022
VALEUR POUR LE CANADA	Maintenir une culture d'excellence et d'innovation	Taux d'attrition du personnel (départs volontaires) inférieur à 10 %	Taux d'attrition du personnel (départs volontaires) inférieur à 10 %	Taux d'attrition du personnel (départs volontaires) inférieur à 10 %
		1,5 % du budget salarial a été investi dans la formation et le perfectionnement du personnel	1,5 % du budget salarial a été investi dans la formation et le perfectionnement du personnel	1,5 % du budget salarial a été investi dans la formation et le perfectionnement du personnel
		Engagement d'au moins 75 % des employés	Engagement d'au moins 77 % des employés	Engagement d'au moins 80 % des employés
		Le bilan financier de l'exercice faisant état de dépenses ne s'éloignant pas de plus de 5 % du montant total établi dans le Plan d'entreprise.	Le bilan financier de l'exercice faisant état de dépenses ne s'éloignant pas de plus de 5 % du montant total établi dans le Plan d'entreprise	Le bilan financier de l'exercice faisant état de dépenses ne s'éloignant pas de plus de 5 % du montant total établi dans le Plan d'entreprise.
		Mise en œuvre d'une gestion financière trimestrielle – planification, établissement de prévisions et de rapports		
		Résolution des constats d'audit dans les 6 mois suivant l'audit	Résolution des constats d'audit dans les 6 mois suivant l'audit	Résolution des constats d'audit dans les 6 mois suivant l'audit
		Services d'accréditation à valeur ajoutée - Un nouveau programme ou un programme enrichi	Deux nouveaux programmes ou programmes enrichis	Deux nouveaux programmes ou programmes enrichis
		Taux de satisfaction de 80 % des clients des services d'accréditation	Maintien ou dépassement du taux de satisfaction	Maintien ou dépassement du taux de satisfaction
		Modernisation de l'infrastructure et des applications opérationnelles principales	Maintien et actualisation de l'infrastructure et des applications opérationnelles	Maintien et actualisation de l'infrastructure et des applications opérationnelles
		Réalisation de la feuille de route prévue pour la GI/TI		
Évaluation annuelle des risques réalisée pour la GI/TI	Évaluation annuelle des risques réalisée pour la GI/TI	Évaluation annuelle des risques réalisée pour la GI/TI		

Le CCN est conscient de l'importance pour le gouvernement du Canada de l'atteinte des résultats attendus et du respect de la Politique sur les résultats récemment mise en vigueur. Il entend respecter l'esprit de cette politique et présenter dans ses futurs plans d'entreprise des renseignements supplémentaires sur ses résultats.



4. Gestion du risque

4.1 Gestion du risque

Dans le cadre de sa démarche de planification générale, le CCN détermine chaque année les risques généraux auxquels il est exposé. Il s'aide de la norme internationale ISO 31000, *Management du risque – Principes et lignes directrices*, pour orienter sa gestion des risques, ce qui garantit le recours aux bonnes stratégies d'atténuation des risques.

Un rapprochement est effectué entre les risques généraux et le rendement de l'organisme. Ces indicateurs risque/rendement sont suivis de près et mis à jour dans le rapport sur les risques et le rendement du CCN. Ce rapport est actualisé une fois par mois et présenté régulièrement au conseil d'administration. Conformément à son plan de gestion du risque, le CCN examine aussi les principales répercussions financières trimestrielles pour les évaluer au regard des aspects qui présentent des risques constants pour l'organisme.

4.2 Rendement et risque

Dans l'exécution de son mandat, le CCN établit des priorités stratégiques directement en phase avec les priorités d'intérêt public du gouvernement. Pour bien encadrer ses risques, il cherche de plus en plus à saisir toutes les chances de mettre en rapport le risque et le rendement. Il se dote ainsi d'une structure de reddition de comptes mieux coordonnée et alignée au sein de son organisation.

Le CCN a établi sa méthode de gestion du risque à l'appui de ses objectifs généraux et de son programme de gestion du risque. Il s'agit d'une approche globale qui engage le CCN de façon continue à repérer les risques auxquels il est exposé, à les évaluer, à les traiter et à en faire rapport.

GOÛT DU RISQUE

Le goût du risque du CCN correspond globalement au degré de risque que le CCN est prêt à accepter dans la réalisation de son mandat. Conformément à sa politique sur le risque, le CCN a un goût du risque moyen. Au-delà de ce seuil, le CCN doit mettre en place des stratégies ou des contrôles de gestion du risque approuvés par le Conseil ou le Comité de vérification. Les tolérances au risque du CCN sont confirmées chaque année pour chaque risque important ciblé qui correspond au goût du risque MOYEN établi par le Conseil ou le Comité de vérification. Les tolérances au risque sont indiquées ci-dessous :

Faible	Mineur (0-1) = aucun impact perceptible sur les résultats; gérable
Moyenne	Modéré (2) = détérioration non négligeable des résultats; pourrait ne pas être acceptable; pourrait nécessiter une intervention de la direction
Élevée	Majeure (3) = détérioration importante des résultats; n'est pas acceptable; exige une intervention de la haute direction
Élevée	Grave (4) = menace fondamentale pour les résultats d'exploitation; exige une intervention du Conseil
Élevée	Pire éventualité (5) = les résultats menacent la survie de l'organisme sous sa forme actuelle; exige une intervention du gouvernement

TABLEAU DE BORD SUR LE RISQUE ET LE RENDEMENT DU CCN

Le CCN s'appuie fortement sur un leadership efficace, sur des employés dévoués utilisant des outils opérationnels modernes, ainsi que sur l'engagement des intervenants à l'échelle nationale, régionale et internationale pour veiller à la réalisation rigoureuse d'initiatives qui font valoir les avantages de la normalisation partout au Canada.

L'organisme s'est doté d'une approche intégrée à l'égard du rendement et du risque. Cette approche, qui est basée sur les pratiques exemplaires courantes, met en rapport les tolérances au risque et le rendement afin de surveiller les aspects qui risquent de l'empêcher d'accomplir son mandat.

INDICATEURS	IRC	SEUILS DE TOLÉRANCE AU RISQUE		
		Faible	Moyen	Élevé
STRATÉGIQUES				
Relève du directeur général	X	6 mois avant la fin du décret	3 mois avant la fin du décret	Fin du mandat du directeur général – aucun successeur n'a été désigné
Relève du Conseil	X	13 membres du Conseil (effectif complet)	Entre 12 et 8 membres du Conseil	Moins de 8 membres du Conseil
Engagement des intervenants	X	Taux de satisfaction des clients des SA supérieur à 80 %	Taux de satisfaction des clients des SA entre 75 % et 80 %	Taux de satisfaction des clients des SA inférieur à 75 %
	X	Taux de participation du Canada supérieur à 95 % aux votes organisés par l'ISO et l'IEC dans le cadre de l'élaboration de normes	Taux de participation du Canada entre 85 % et 95 % aux votes organisés par l'ISO et l'IEC dans le cadre de l'élaboration de normes	Taux de participation du Canada inférieur à 85 % aux votes organisés par l'ISO et l'IEC dans le cadre de l'élaboration de normes
	X	Taux de satisfaction des membres supérieur à 70 %	Taux de satisfaction des membres de 65 % à 70 %	Taux de satisfaction des membres inférieur à 65 %

SEUILS DE TOLÉRANCE AU RISQUE				
INDICATEURS	IRC	Faible	Moyen	Élevé

OPÉRATIONNELS

Engagement des employés	X	Résultats du sondage sur l'engagement du personnel supérieurs à 75 %	Résultats du sondage sur l'engagement du personnel compris entre 70 % et 75 %	Résultats du sondage sur l'engagement du personnel inférieurs à 70 %
	X	Taux d'attrition du personnel (départs volontaires) inférieur ou égal à 10 %, sans compter les départs à la retraite	Taux d'attrition du personnel (départs volontaires) compris entre 10 % et 15 %, sans compter les départs à la retraite	Taux d'attrition du personnel (départs volontaires) supérieur à 15 %, sans compter les départs à la retraite
Modernisation des outils et processus opérationnels	X	Résolution des constats d'audit du SMQ dans un délai de moins de 4 mois	Résolution des constats d'audit du SMQ dans un délai de 4 à 6 mois	Résolution des constats d'audit du SMQ dans un délai de plus de 6 mois
Vérification par audit – conformité en tant qu'accréditeur international	X	Faible niveau de risque pour tous les constats	Quelques constats présentant un niveau de risque moyen et aucun présentant un niveau de risque élevé	Tout constat présentant un niveau de risque élevé

FINANCIERS

Optimisation de la situation financière du CCN	X	L'excédent cumulé prévu (ou réel) en fin d'exercice atteint entre 50 % et 75 % ou entre 150 % et 250 % de l'excédent cumulé du Plan d'entreprise.	L'excédent cumulé prévu (ou réel) en fin d'exercice atteint moins de 50 % ou plus de 250 % de l'excédent cumulé du Plan d'entreprise.	L'excédent cumulé est inférieur à l'excédent cumulé visé ou est 5,5 fois supérieur à ce dernier.
	X	Objectif de recouvrement des coûts des SA atteint à plus de 95 %	Objectif de recouvrement des coûts des SA atteint dans une proportion de 90 % à 95 %	Objectif de recouvrement des coûts des SA atteint à moins de 90 %

- IRC : Indicateur de risque clé



5.

Plan financier

5.1 Aperçu

Le CCN demeure résolu à produire des résultats et à utiliser ses ressources efficacement dans toutes ses branches d'activités. Les normes représentent une composante de plus en plus essentielle du plan d'action national et international visant à stimuler l'innovation et la croissance ainsi qu'à protéger les Canadiens. Le CCN relève ce défi. De nouveaux programmes et moyens d'action sont nécessaires pour que la population canadienne continue de profiter d'avantages sans cesse renouvelés. À cette fin, le Canada continue d'investir dans son système de normalisation.

Le CCN se montre de plus en plus proactif dans ses perspectives financières et s'attache à optimiser l'utilisation de ses ressources financières pour les affecter plus directement à la réalisation de ses objectifs stratégiques. Grâce à cette gestion optimisée des ressources, le CCN est plus prompt à saisir les occasions et à combler les lacunes. L'organisme continue de s'employer à générer des retombées positives en limitant autant que possible les dépenses dans toutes ses branches d'activités. Il continue à investir dans la modernisation de ses processus, systèmes et outils. Ces investissements seront sources d'améliorations pour les clients, les partenaires et les fournisseurs de service, ainsi que pour le réseau de normalisation dans son ensemble.

Dans le cadre de son plan tourné vers l'avenir, le CCN réinjecte les surplus accumulés des exercices précédents dans ses opérations et ses infrastructures. Il répartit ses dépenses en ciblant en priorité la réalisation des initiatives clés et utilisera son excédent cumulé, de même que les recettes projetées, pour donner suite aux priorités stratégiques décrites dans le présent plan.

Le plan financier du CCN et son budget d'immobilisations sont établis en fonction des activités d'exploitation prévues et sont fondés sur les hypothèses suivantes :

- effet inflationniste de 1 % par an sur les dépenses, y compris les salaires et les avantages sociaux;
- taux de postes vacants sur la base des valeurs historiques et de projections.

Les employés admissibles du CCN versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada.

5.2 Prévisions d'exploitation pour 2016-2017 vs résultats réels de 2015-2016

Pour l'exercice en cours, le CCN prévoit un déficit d'exploitation de 12,1 M\$, soit une augmentation de 1 M\$ par rapport au déficit d'exploitation de 11,1 M\$ de l'exercice précédent. Cette hausse est surtout attribuable à une augmentation des dépenses liées au personnel et aux déplacements non recouvrables tandis que le CCN se prépare à réaliser son objectif consistant à développer son programme d'innovation axé sur les normes nationales et internationales. Les frais afférents aux locaux ont diminué de 0,1 M\$ en raison du renouvellement des installations du CCN à la fin de l'exercice précédent. Les charges liées aux amortissements et les autres coûts ont baissé de 0,4 M\$, principalement en raison de la dépréciation d'actifs durant l'exercice précédent qui ne devrait pas se répéter en 2016-2017.

Les produits d'exploitation enregistrent une hausse de 0,7 M\$ principalement attribuable à l'augmentation des activités des Services d'accréditation, qui, elle-même, s'est accompagnée d'une progression des frais de déplacement recouvrables de 0,2 M\$ et des frais de services d'évaluation de 0,4 M\$.

Le CCN prévoit une hausse des crédits parlementaires sur douze mois de 0,2 M\$, principalement attribuable à une augmentation de 0,9 M\$ liée à l'initiative du CCN visant à jeter des bases solides en matière d'infrastructures, qui a largement compensé la baisse de 0,5 M\$ engendrée par la fin du financement de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ) et celle de 0,2 M\$ observée au chapitre des remboursements de dépenses exceptionnelles.

Après comptabilisation de son déficit d'exploitation et de ses crédits parlementaires, le CCN prévoit un déficit de 1,7 M\$ pour l'exercice 2016-2017, soit une hausse de 0,7 M\$ par rapport au déficit de 1 M\$ enregistré en 2015-2016. L'équilibre des ressources du CCN sera assuré pour le déroulement des opérations courantes de l'organisme.

5.3 Prévisions d'exploitation pour 2016-2017 vs budget de 2016-2017

Le CCN prévoit enregistrer au 31 mars 2017 un déficit d'exploitation, avant comptabilisation des crédits parlementaires, de 12,1 M\$, soit 0,3 M\$ de moins que le déficit d'exploitation de 12,4 M\$ inscrit au budget. Cet écart par rapport aux prévisions s'explique surtout par une réduction des dépenses. Les honoraires professionnels ont baissé de 0,6 M\$ en raison du début tardif d'investissements stratégiques visant l'élaboration de normes et de guides pour des infrastructures résistantes au climat, et de projets et projets pilotes de solutions de normalisation. Les charges liées aux amortissements, à l'assurance et autres dépenses sont inférieures de 0,4 M\$ en raison d'un décalage dans le déploiement attendu des logiciels actualisés de GI/TI. Ces diminutions sont partiellement atténuées par une hausse de 0,3 M\$ des charges liées aux salaires et avantages, le CCN investissant dans l'avancement d'initiatives en lien avec le programme d'innovation du gouvernement du Canada.

Le total des produits d'exploitation devrait s'élever à 10,1 M\$, un recul de 0,4 M\$ au regard des 10,5 M\$ prévus au budget. Cet écart est dû aux services d'accréditation qui ont contrebalancé la réduction des frais de déplacement recouvrables et des honoraires des évaluateurs observée à la suite de l'attention soutenue portée à la gestion des coûts.

Le montant total des crédits parlementaires du CCN devrait se chiffrer à 10,4 M\$, ce qui est conforme au montant budgété de 10,3 M\$. L'écart observé se rapporte au remboursement de dépenses exceptionnelles fortuites.

Après comptabilisation de son déficit d'exploitation et de ses crédits parlementaires, le CCN prévoit un déficit de 1,7 M\$ pour l'exercice 2016-2017, une baisse de 0,4 M\$ par rapport au déficit de 2,1 M\$ budgété pour cette même période.

L'excédent cumulé devrait se chiffrer à 3,7 M\$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017. S'il s'agit d'un excédent important pour le CCN, celui-ci n'est que temporaire puisqu'une bonne partie de l'excédent cumulé sera utilisée pour éponger le déficit prévu du prochain exercice. Le CCN compte utiliser pleinement tous les fonds excédentaires au cours de la mise en œuvre des priorités du gouvernement du Canada dans le cadre du présent plan d'entreprise pluriannuel.

5.4 Prévisions pour 2016-2017 par rapport au Plan d'entreprise de 2017-2018

Pour l'année financière 2017-2018, le CCN a prévu un déficit d'exploitation, avant comptabilisation des crédits parlementaires, de 14,8 M\$, ce qui dépasse de 2,7 M\$ le déficit projeté de 12,1 M\$ pour l'exercice 2016-2017.

Le total des produits d'exploitation de 2017-2018 devrait s'élever à 10 M\$, ce qui est sensiblement conforme aux recettes de 10,1 M\$ prévues pour 2016-2017.

Dans l'ensemble, les dépenses d'exploitation prévues pour 2017-2018 s'élèvent à 24,9 M\$, soit une hausse de 2,7 M\$ par rapport aux prévisions de 2016-2017 établies à 22,2 M\$. Cette augmentation est surtout attribuable à une progression des salaires et avantages sociaux, ainsi que des amortissements. Les charges liées aux salaires et avantages sociaux, formation comprise, devraient croître de 1,3 M\$ en raison de la dotation des postes vacants approuvés et de l'inflation. Une hausse de 0,6 M\$ des amortissements est attendue en raison de la mise en œuvre prévue des logiciels de GI/TI actualisés.

Les crédits parlementaires prévus se chiffrent à 12,8 M\$, une hausse de 2,4 M\$ par rapport aux 10,4 M\$ compris dans les prévisions de 2016-2017 du CCN. Cette augmentation concorde avec le profil de financement approuvé du Programme du CCN en matière d'infrastructures – *S'adapter aux répercussions des changements climatiques*, ainsi qu'avec le financement budgétaire de 2016 prévu pour l'élaboration de normes internationales et de programmes d'évaluation de la conformité. Après comptabilisation des crédits parlementaires, le CCN prévoit un déficit net de 2,1 M\$ qui sera financé par les excédents cumulés. Il s'agit d'un bond de 0,4 M\$ par rapport au déficit de 1,7 M\$ prévu pour 2016-2017.

L'excédent cumulé de fin d'exercice devrait s'établir à 1,6 M\$ au 31 mars 2018. Sans compter le 1 M\$ réservé aux opérations internes conformément à l'objectif d'excédent cumulé du CCN, le solde résiduel de 0,6 M\$ servira à financer les déficits prévus tandis que le CCN continue d'opérer un rééquilibrage de sa situation financière en vue de remplir son mandat de façon optimale.

5.5 Prévisions des dépenses en immobilisations pour 2016-2017

Pour l'exercice 2016-2017, les dépenses en immobilisations du CCN devraient se chiffrer à 0,8 M\$ de dollars, ce qui est conforme aux 0,7 M\$ de dollars prévus au budget.

Les dépenses prévues sont presque intégralement liées à la modernisation des logiciels et du matériel de GI/TI. L'exercice 2016-2017 correspond à la 5^e année du plan de modernisation de l'infrastructure technologique du CCN. Les efforts au cours de cet exercice ont porté sur la

conception et la mise en place d'une nouvelle solution de gestion des activités opérationnelles des Services d'accréditation, ainsi que sur le remplacement de l'outil de gestion du travail, de collaboration et de gestion des documents du CCN (SiteScape). Les dépenses en immobilisations prévues pour 2016-2017 se rapportent principalement à ces deux initiatives.

En ce qui a trait aux GI/TI, la politique sur les immobilisations du CCN prévoit que tous les coûts engagés durant la phase d'élaboration et de mise en œuvre du projet seront inscrits à l'actif, ou considérés comme des éléments d'actif et non des dépenses du CCN. La phase d'élaboration et de mise en œuvre commence après :

- la détermination des besoins technologiques;
- l'élaboration conceptuelle de solutions;
- l'évaluation et la sélection de solutions.

Le reste des dépenses en immobilisations de l'exercice en cours concernent principalement des projets de remplacement comme le renouvellement de matériel et de logiciels.

5.6 Budget d'immobilisations de 2017-2018 et plan quinquennal des dépenses en immobilisations

Pour l'exercice 2017-2018, le budget total des dépenses en immobilisations du CCN se chiffre à 0,7 M\$.

Les dépenses en immobilisations liées à la modernisation de la GI/TI devraient s'élever à 0,4 M\$. Un montant de 0,2 M\$ sera affecté aux logiciels liés à l'élaboration de normes internationales et de programmes d'évaluation de la conformité. Le solde résiduel de 0,2 M\$ servira à financer les modules fonctionnels de la GI/TI visés par les projets d'investissement qui se rapportent à l'amélioration et à l'ajout de fonctionnalités à la solution de gestion opérationnelle des services d'accréditation. Parallèlement, la GI/TI travaillera à la mise à niveau des bases de données pour les finances, les contrats et la surveillance des normes. Les efforts à ces égards entraîneront des gains d'efficacité opérationnelle, grâce auxquels le CCN a prévu une réduction estimative des coûts dans son plan d'entreprise.

Un budget annuel de 0,2 M\$ sera alloué au remplacement de mobilier et de petit matériel de bureau en fin de cycle de vie ainsi qu'aux autres dépenses en immobilisations mineures, comme le renouvellement planifié de matériel et de logiciels, pendant les cinq années du plan, à compter de l'exercice 2017-2018.

PLAN DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DU CONSEIL CANADIEN DES NORMES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en milliers de dollars)	RÉELS 2015-2016	2016-2017		PLAN QUINQUENNAL				
		BUDGET	PRÉVISIONS	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Matériel d'infrastructure de la GI/TI	47	24	75	202	84	101	50	50
Logiciels et autres	502	670	650	475	775	125	125	125
Mobilier et petit matériel de bureau	3	50	25	25	25	25	25	25
Améliorations locatives	334	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses totales en immobilisations	886	744	750	702	884	251	200	200

ÉTAT PRO FORMA DES RÉSULTATS DU CONSEIL CANADIEN DES NORMES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en milliers de dollars)	RÉELS 2015-2016	BUDGET 2016-2017	PRÉVISIONS 2016-2017	PLAN				
				2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Produits d'exploitation								
Recettes tirées de l'accréditation	7 288	8 341	8 032	8 064	8 645	8 726	8 808	8 891
Boutique virtuelle du CCN	1 398	1 151	1 205	1 300	1 313	1 326	1 339	1 552
Services d'innovation	385	511	343	142	143	144	145	246
Autres produits	449	500	550	530	532	534	536	638
Total des produits d'exploitation	9 520	10 503	10 130	10 036	10 633	10 730	10 828	11 327
Total des charges	20 639	22 884	22 180	24 865	24 713	26 183	26 452	24 225
Déficit d'exploitation	(11 119)	(12 381)	(12 050)	(14 829)	(14 080)	(15 453)	(15 624)	(12 898)
Crédit parlementaire	10 195	10 274	10 399	12 785	14 943	15 503	15 572	12 532
Excédent / (Déficit) net pour l'exercice	(924)	(2 107)	(1 651)	(2 044)	863	50	(52)	(366)
Excédent cumulé, début de l'exercice	6 263	5 339	5 339	3 688	1 644	2 507	2 557	2 505
Excédent cumulé, fin de l'exercice	5 339	3 232	3 688	1 644	2 507	2 557	2 505	2 139

ÉTAT PRO FORMA DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU CONSEIL CANADIEN DES NORMES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en milliers de dollars)	PLAN						
	RÉELS 2015-2016	PRÉVISIONS 2016-2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Actifs financiers :							
Encaisse	3 000	2 741	1 786	2 458	3 476	3 623	3 291
Créances :							
Ministères et organismes fédéraux	344	366	370	374	378	382	386
Toutes les autres créances	4 298	3 752	3 513	3 722	3 756	3 790	3 964
Total des actifs financiers	7 642	6 859	5 669	6 554	7 610	7 795	7 641
Passifs :							
Créditeurs et charges à payer	2 320	3 432	3 737	3 778	4 070	3 576	3 560
Apports reçus	97	152	204	206	208	210	212
Produit reporté	2 403	2 502	3 027	3 057	3 088	3 119	3 150
Indemnité pour améliorations locatives	1 114	1 038	962	886	810	734	658
Total des passifs	5 934	7 124	7 930	7 927	8 176	7 639	7 580
Actifs / (Passifs) financiers nets	1 708	(265)	(2 261)	(1 373)	(566)	156	61
Actifs non financiers :							
Charges payées d'avance	1 137	993	1 003	1 013	1 023	1 033	1 043
Immobilisations corporelles (nettes)	2 494	2 960	2 902	2 867	2 100	1 316	1 035
Total des actifs non financiers	3 631	3 953	3 905	3 880	3 123	2 349	2 078
Excédent cumulé	5 339	3 688	1 644	2 507	2 557	2 505	2 139

ÉTAT PRO FORMA DE LA VARIATION DES ACTIFS NETS DU CONSEIL CANADIEN DES NORMES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en milliers de dollars)	PLAN						
	RÉELS 2015-2016	PRÉVISIONS 2016-2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Excédent / (Déficit) annuel total	(924)	(1 651)	(2 044)	863	50	(52)	(284)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 803)	(750)	(702)	(884)	(251)	(200)	(200)
Amortissement des immobilisations corporelles	324	284	841	919	1 018	984	399
(Augmentation) / Diminution des charges payées d'avance	(285)	144	(10)	(10)	(10)	(10)	(10)
Augmentation / (Diminution) des actifs financiers nets / (Dette nette)	(2 688)	(1 973)	(1 996)	888	807	722	(95)
Actifs financiers nets / (Dette nette), début de l'exercice	4 396	1 708	(265)	(2 261)	(1 373)	(566)	156
Actifs financiers nets / (Dette nette), fin de l'exercice	1 708	(265)	(2 261)	(1 373)	(566)	156	61

ÉTAT PRO FORMA DES FLUX DE TRÉSORERIE DU CONSEIL CANADIEN DES NORMES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en milliers de dollars)	PLAN						
	RÉELS 2015-2016	PRÉVISIONS 2016-2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation							
Excédent / (Déficit) annuel	(924)	(1 651)	(2 044)	863	50	(52)	(366)
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :							
Amortissement des immobilisations corporelles	324	284	760	919	1 018	984	481
Variations :							
Charges payées d'avance	(285)	144	(10)	(10)	(10)	(10)	(10)
Produit reporté	1 704	23	449	(46)	(45)	(45)	(45)
Créances	224	524	235	(213)	(38)	(38)	(178)
Créditeurs et charges à payer	(290)	1 112	305	41	292	(494)	(16)
Apports reçus	5	55	52	2	2	2	2
Variation nette des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	758	491	(253)	1 556	1 269	347	(132)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations							
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 803)	(750)	(702)	(884)	(251)	(200)	(200)
Augmentation / (Diminution) de la trésorerie et des équivalents	(1 045)	(259)	(955)	672	1 018	147	(332)
Trésorerie et équivalents, début de l'exercice	4 045	3 000	2 741	1 786	2 458	3 476	3 623
Trésorerie et équivalents, fin de l'exercice	3 000	2 741	1 786	2 458	3 476	3 623	3 291

A background image of a microscope with a teal overlay. The objective lens is in focus, showing markings '16 / 0,32' and '160 / 0,17'.

6.

Profil de la société

Le CCN a été constitué en 1970 en tant que société d'État fédérale. Sa mission est énoncée dans la loi qui le régit, la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

6.1 Mandat

Le CCN a pour mandat d'encourager une normalisation volontaire efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative. Plus précisément, le CCN a pour mission :

- d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- de coordonner les efforts des personnes et des organismes membres du réseau canadien de professionnels en normalisation, et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;

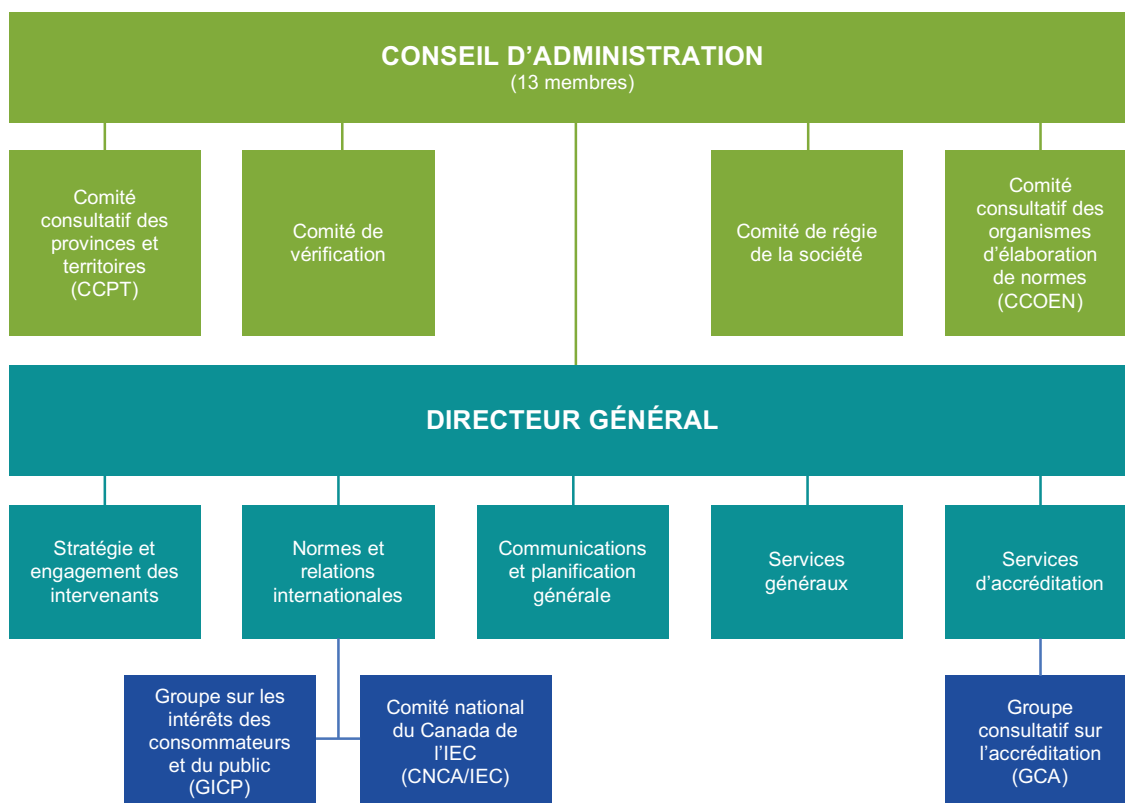
- d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, aider et protéger les consommateurs, faciliter le commerce intérieur et extérieur, et développer la coopération internationale en matière de normalisation.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE ANNUELLE

Par l'intermédiaire de son assemblée publique annuelle, tenue conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques du Canada*, le CCN invite les intervenants et le grand public à en apprendre plus sur sa mission. Durant l'assemblée, ces derniers ont la possibilité de poser des questions, de faire des observations et de communiquer avec des membres de la direction et du conseil d'administration du CCN.

6.2 Structure du Conseil du CCN

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de la haute direction du CCN sont épaulés par des comités permanents et des comités et groupes consultatifs.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du CCN relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Le directeur général du CCN est nommé par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre et relève directement du conseil d'administration. Le Conseil est composé de 13 membres; dix sont nommés par le gouverneur en conseil, par voie de décret, les trois autres y siégeant en vertu des postes de président ou vice-président qu'ils occupent au sein des comités établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Le Conseil encadre l'orientation stratégique du CCN, s'assurant que celui-ci remplit bien sa mission, et lui donne des conseils sur les questions de gouvernance.

Les membres du conseil d'administration du CCN sont nommés de façon à représenter un large éventail d'intérêts du secteur privé. Ils possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires pour aider le Conseil à définir les axes stratégiques de l'organisme, déterminer les orientations à prendre relativement aux questions de gouvernance et s'assurer que le CCN remplit son mandat. Bien qu'ils contribuent aux travaux du Conseil en apportant des compétences, des points de vue et des connaissances variés, leur rôle consiste à veiller à ce que les décisions soient prises dans l'intérêt du CCN.

Pour assurer une saine gouvernance, le CCN se sert de la grille de compétences du Conseil de pair avec d'autres pratiques pertinentes pour veiller à ce que les compétences soient adéquatement diversifiées au sein du conseil d'administration. Les questions de planification de la relève du CCN sont régulièrement examinées par le Comité de régie de la société et communiquées au Conseil.

Membres du conseil d'administration :

Sam Shaw, Ph. D.

Président et directeur des études, Yellowhead Tribal College

Associé directeur, William Shaw & Associates
*Président intérimaire et vice-président du Conseil
Président du Comité de régie de la société*

Suzanne (Suzie) Gignac

Associée, Ernst & Young s.r.l.
Présidente du Comité de vérification

Claude Bédard, ing. Ph. D.,

Fellow de l'American Concrete Institute
Président, Adjuvants Euclid Canada inc.

Richard Raymond

Représentant du secteur privé

Colin Clark

Chef de la direction d'ingénierie Groupe énergie renouvelable Brookfield

Kathryn Coll

Présidente et associée directrice, HR Atlantic

Glenn Feltham, Ph. D.

Président-directeur général du Northern Alberta Institute of Technology

Merete Heggelund

Directrice générale des services municipaux Ville de Medicine Hat, Alberta

Joseph Hosey

Directeur général des Normes ULC et des Laboratoires des assureurs du Canada

Paul Pierlot

Gestionnaire principal, Initiatives de compétitivité Division des services aux entreprises
Entreprenariat Manitoba
Gouvernement du Manitoba

Kathy Milsom

Administratrice d'entreprise ing., IAS.A.

Sara Jane Snook, M. Ing., ing.,

Fellow de l'Académie canadienne du génie
Directrice de SJD Management Ltd.

Jim Young, ing.

Directeur, ministère de l'Environnement, du Travail et de la Justice de l'Île-du-Prince-Édouard

Le conseil d'administration compte deux comités permanents, soit le Comité de vérification et le Comité de régie de la société. Le Comité de vérification aide le Conseil du CCN à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui a trait à l'encadrement de la gestion financière de l'organisme, notamment la communication de l'information financière, les contrôles comptables et financiers internes, les budgets, les processus de vérification interne et externe, la gestion des risques, les pratiques d'information continue, la conformité aux exigences éthiques, légales et réglementaires et d'autres responsabilités connexes en matière d'encadrement. Le Comité de régie de la société veille pour sa part à ce que le Conseil assume ses responsabilités légales, éthiques et opérationnelles en établissant des politiques en matière de gouvernance, en ayant recours à des stratégies de recrutement et des programmes de formation, en encadrant les activités du Conseil, en évaluant le rendement de ses membres et en encadrant les objectifs et le rendement du directeur général, de même que les engagements du Conseil.

Le Comité de vérification et le Comité de régie de la société jouent tous deux un rôle important en éclairant d'un point de vue stratégique les politiques de gouvernance liées aux initiatives du CCN.

Le conseil d'administration est également secondé par deux comités consultatifs établis conformément à la *Loi sur le CCN* :

COMITÉ CONSULTATIF DES PROVINCES ET TERRITOIRES (CCPT)

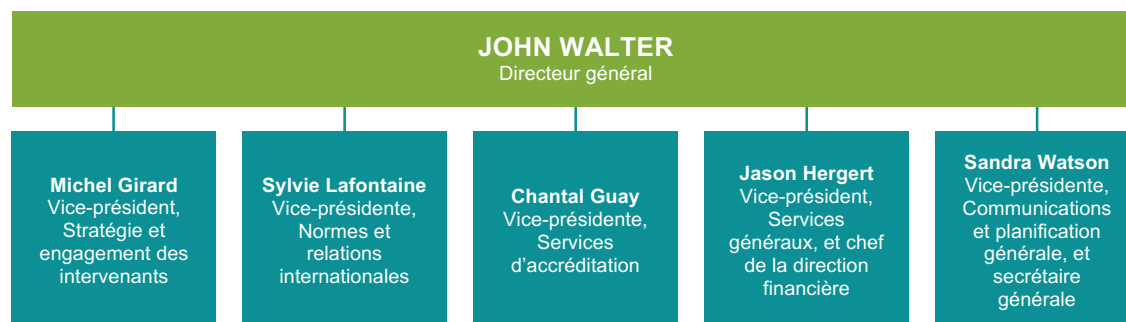
Le CCPT a été créé en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Il encourage la coopération et la communication entre les provinces, les territoires et le CCN, de même que la participation provinciale et territoriale aux activités de normalisation canadiennes.

COMITÉ CONSULTATIF DES ORGANISMES D'ÉLABORATION DE NORMES (CCOEN)

Le CCOEN a aussi été constitué en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Il encourage la coopération et la collaboration entre le CCN et les OEN titulaires de l'accréditation du CCN.

6.3 Personnel et activités

Les stratégies et politiques établies par le conseil d'administration du CCN sont mises en œuvre par un effectif de 98 employés. Le directeur général du CCN, John Walter, dirige les travaux de l'organisme. Il est secondé par l'équipe de la haute direction du CCN.



LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CCN SONT LES SUIVANTES :

Stratégie et engagement des intervenants

La Direction de la stratégie et de l'engagement des intervenants joue un rôle déterminant dans l'élaboration de stratégies qui permettent au CCN d'obtenir des résultats dans des domaines clés. En établissant des positions de principe sur des questions intersectorielles nationales, régionales et internationales, la Direction soutient et conseille le directeur général, les cadres dirigeants, le conseil d'administration et les autres directions du CCN. Elle s'emploie aussi à cerner et à définir les conditions nécessaires à une utilisation optimale de la normalisation au Canada.

Afin d'assurer la réalisation des priorités stratégiques du CCN, la Direction conçoit des stratégies d'engagement et fournit des conseils pour répondre aux objectifs des intervenants. Elle interagit avec une grande variété d'intervenants, notamment des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et de l'industrie, et les consulte régulièrement pour guider la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Par ailleurs, elle assume les fonctions de secrétariat du CCPT et du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP).

Normes et relations internationales

La Direction des normes et des relations internationales du CCN facilite la participation du Canada aux initiatives d'élaboration de normes de l'Organisation internationale de

normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (IEC), deux des principales organisations de normalisation volontaire du monde. La Direction :

- encadre les activités d'élaboration de normes canadiennes menées par les organismes d'élaboration de normes accrédités par le CCN;
- énonce les exigences recommandées pour l'accréditation des organismes d'élaboration de normes;
- assure la gouvernance et fournit des lignes directrices relativement aux processus à suivre pour assurer la conformité aux exigences appropriées concernant l'élaboration, l'adoption et la publication des Normes nationales du Canada.

La Direction gère également la vente de normes ISO et IEC, et de Normes nationales du Canada, et coordonne la représentation des intérêts du Canada au sein d'organismes de normalisation régionale comme :

- la Pan American Standards Commission (COPANT);
- le Pacific Area Standards Congress (PASC);
- le Forum des Comités nationaux de l'IEC des pays d'Amérique (FINCA);
- le Réseau Normalisation et Francophonie (RNF).

Ce faisant, le CCN prend part à des activités de développement des capacités visant à renforcer les infrastructures de normalisation d'importants partenaires commerciaux du Canada à l'échelle régionale et internationale.

Services d'accréditation

La Direction des services d'accréditation du CCN fournit des services d'accréditation à différents clients accrédités par le CCN, à savoir les OEN, les organismes de certification de produits, de procédés et de services, les organismes de certification de systèmes de management, les organismes d'inspection, les organismes de validation et de vérification des déclarations de gaz à effet de serre, les organismes de certification du personnel et les laboratoires d'essais. Elle est aussi l'autorité canadienne de vérification de la conformité chargée d'administrer le système qualité des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

La Direction est signataire de plusieurs accords de reconnaissance mutuelle et multilatérale avec des forums d'accréditation internationaux qui encouragent partout dans le monde l'acceptation d'une seule norme et d'un seul essai. Ces forums ont été créés par des organismes d'accréditation de partout dans le monde pour faciliter la reconnaissance des résultats d'évaluation de la conformité. Ces accords s'inscrivent dans les efforts déployés à l'international pour établir un système d'accréditation mondial.

Services généraux

La Direction des services généraux fournit des services de soutien professionnel à l'organisme. Elle est chargée de la gestion financière, des ressources humaines, de la planification des investissements et des services-conseils, de la GI/TI, de l'administration générale et de la passation des contrats et l'approvisionnement (y compris les déplacements).

Communications et planification générale

La Direction des communications et de la planification générale fournit les services de communications du CCN, ce qui comprend la planification des communications internes et externes, une gamme complète de produits de communications, la gestion du site Web et des événements du CCN, sa présence sur les réseaux sociaux et son service de traduction.

La Direction est aussi responsable de la planification générale, de la gestion du risque, des rapports au gouvernement (y compris les demandes faites au titre des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels), de la recherche et de la supervision des travaux d'inventaire des normes. Les fonctions de secrétariat général, qui englobent le soutien au conseil d'administration du CCN en matière de secrétariat et de politiques de gouvernance, sont également de son ressort.

Enfin, le CCN est soutenu par deux groupes consultatifs et un comité :

Groupe consultatif sur l'accréditation

Le Groupe consultatif sur l'accréditation relève de la Direction des services d'accréditation du CCN. Il donne des avis en matière d'orientation afin d'assurer l'équité et l'impartialité des politiques et des programmes pertinents du CCN.

Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public

Le Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public donne des conseils en matière de stratégie et d'orientation sur les questions de normalisation qui ont des incidences sur les groupes de consommateurs et d'intérêt public au Canada, ainsi que sur le Comité ISO pour la politique en matière de consommation (COPOLCO). Il relève de la Direction des normes et des relations internationales du CCN.

Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale

Le Comité national du Canada de l'IEC (CNCA/IEC) donne au CCN des conseils en matière de stratégie et d'orientation sur les priorités stratégiques du Canada concernant les entreprises des secteurs de l'énergie, de l'électrotechnique et de l'électricité, ainsi que sur les questions liées à l'IEC. Il relève de la Direction des normes et des relations internationales du CCN.

Lexique

- ADR** Autres documents reconnus
- AECG** Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne
- ALE** Accords de libre-échange
- ALEC** Accord de libre-échange canadien
- AML** Accords de reconnaissance multilatérale
- ANS** American National Standard
- ANSI** American National Standards Institute
- APA** Assemblée publique annuelle
- APEG** Accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Inde
- APLAC** Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation
- BPL** Bonnes pratiques de laboratoire
- CACES** Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité
- CASCO CPC** Groupe des politiques et de coordination du président du Comité ISO pour l'évaluation de la conformité
- CCC** Comité consultatif canadien
- CCCNT** Conseil consultatif canadien sur les normes de TIC
- CCJC** Comité mixte Canada-Chine
- CCN** Conseil canadien des normes
- CCNSP** Comité consultatif national sur la sécurité publique
- CCOEN** (CCN) Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes
- CCPT** (CCN) Comité consultatif des provinces et territoires
- CEN** Comité Européen de Normalisation
- CENELEC** Comité Européen de Normalisation Électrotechnique
- CNCA/IEC** Comité national du Canada de l'IEC
- CRCP** Conseil canadien de réglementation de la plomberie
- COPANT** Pan American Standards Commission
- DGN** Dirección General de Normas
- EA** European Accreditation
- EFC** Électro-Fédération Canada
- ENI** Élaboration des normes internationales
- ETP** Équivalents temps plein
- FPT** Fédéral, provincial, territorial
- GCA** (CCN) Groupe consultatif sur l'accréditation

GCN (CCN) Groupe consultatif sur les normes	NFPA National Fire Protection Association
GES Gaz à effet de serre	NNC Normes nationales du Canada
GICP (CCN) Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public	OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
GI/TI Gestion de l'information / Technologie de l'information	OEN Organismes d'élaboration de normes
HRAI Refrigeration and Air Conditioning Institute of Canada	OMC Organisation mondiale du commerce
IAAC InterAmerican Accreditation Cooperation	OTC Obstacles techniques au commerce
IAF International Accreditation Forum	PA Protocole d'accord
ICPC Institut canadien de plomberie et de chauffage	PAL Programme d'accréditation des laboratoires
IEC Commission électrotechnique internationale	PASC Pacific Area Standards Congress
IGAC Conseil consultatif interprovincial du gaz	PE Protocole d'entente
ILAC International Laboratory Accreditation Cooperation	PIB Produit intérieur brut
ININ Initiative de normalisation des infrastructures du Nord	P/T Provincial/territorial
ISDE Innovation, Sciences et Développement économique Canada	PTCNA Plan de travail sur la compétitivité nord-américaine
ISO Organisation internationale de normalisation	PTP Partenariat transpacifique
ISO/CASCO Comité ISO pour l'évaluation de la conformité	SCT Secrétariat du Conseil du Trésor
ISO/IEC Organisation internationale de normalisation / Commission électrotechnique internationale	SMA Sous-ministre adjoint
JMN Journée mondiale de la normalisation	SMQ Système de management de la qualité
	SNR Surveillance des normes dans la réglementation
	UE Union européenne
	UIT Union internationale des télécommunications